

CAHIER N° 1

BOXE FRANÇAISE



CANNE DE COMBAT ET BATON

LA FILIERE FORMATION

SAVATE BÂTON DEFENSE



SAVATE FORME

Fédération Française de SAVATE boxe française et Disciplines Associées
49 rue du faubourg Poissonnière 75009 PARIS - Tél. 01 53 24 60 60 - Fax 01 53 24 60 70
www.ffsavate.com

Sommaire

Présentation : Page 3

Diplômes professionnels : A

Cadre législatif et réglementaire :	Page 4
Textes de références :	Page 4
Tableau synoptique :	Page 5
CQP animateur de Savate :	Page 6
BP JEPS :	Page 6
DE JEPS :	Page 7
DES JEPS :	Page 7
BEES 3 ^{ème} degré :	Page 8
Validation des Acquis de l'expérience :	Page 8

Diplômes fédéraux : B

Diagramme général :	Page 10
Rappels et précisions :	Page 11
Tableau synoptique :	Page 12
Adaptations et allègements de formation :	Page 13
UC1 :	Page 14
UC2 qualification boxe française :	Page 15
UC2 qualification savate bâton défense :	Page 16
UC2 qualification savate forme :	Page 17
UC2 qualification canne de combat et bâton	Page 18
UC3 :	Page 19
Diplôme de moniteur fédéral de SAVATE :	Page 20
UC4 (Diplôme d'Instructeur fédéral de SAVATE) :	Page 21
Spécialisations fédérales :	Page 22
Annexe (Référentiel de certification du CQP AS / monitorat fédéral de savate) :	Page 23

Les officiels de la FFSBFDA : C

Tableau synoptique des officiels :	Page 27
Diplôme de Juge Arbitre Stagiaire de Secteur :	Page 28
Diplôme de Juge Arbitre de Secteur :	Page 28
Diplôme d'Officiel National :	Page 29
Diplôme de Délégué Officiel de Secteur :	Page 29
Diplôme de Délégué Officiel National :	Page 30
Les Jeunes Officiels - Diagramme générale	Page 31
Rappels et précisions	Page 32
Tableau synoptique :	Page 33
Dispositions relatives à la mise en place des passerelles et allègements d'examen :	Page 34
Jeune Officiel de Secteur - formation / examen	Page 35
Jeune Officiel National - formation / examen	Page 36
Jeune Délégué Officiel - formation / examen	Page 37

La progression technique fédérale : D

Préambule :	Page 35
Le Gant Bleu :	Page 36
Le Gant Vert :	Page 38
Le Gant Rouge :	Page 40
Le Gant Blanc :	Page 42
Le Gant Jaune :	Page 44
Le Gant d'Argent Technique 1 ^{er} degré :	Page 46
Le Gant d'Argent Technique 2 ^{ème} degré :	Page 48
Le Gant d'Argent Technique 3 ^{ème} degré :	Page 51

En savoir + : E

Présentation

Ce cahier présente l'ensemble des textes de références concernant les diplômes et grades délivrés par la FFSBF&DA et constitutif de la filière fédérale « formation » (pour les grades et les diplômes d'officiels concernant la SAVATE bâton défense, la SAVATE forme et la canne de combat et bâton, vous pouvez vous reporter à leur cahier spécifique).

Ce dispositif, développé au fil des années et élaboré par le groupe formation en collaboration avec les différentes commissions fédérales, a fait l'objet d'approbations successives du Comité Directeur Fédéral.

Les textes ci-après en sont la référence officielle.

Des aménagements réguliers visent à renforcer la cohérence de ce dispositif dynamique pour répondre toujours plus efficacement à l'attente de nos adhérents et aux objectifs fédéraux sur l'amélioration du produit SAVATE.

Vous trouverez dans ce cahier quatre parties spécifiques :

- L'enseignement professionnel de la savate boxe française,
- L'enseignement bénévole de la savate boxe française et de ses disciplines associées,
- L'encadrement des compétitions de savate boxe française (jugement et arbitrage),
- La progression technique fédérale.

La Direction Technique Nationale.

A

Diplômes professionnels

Cadre législatif et réglementaire

Art. L212-1 du code du sport :

Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme aux prescriptions des 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

Art. R212-85 du code du sport :

Toute personne désirant exercer l'une des fonctions mentionnées à l'article L. 212-1 et titulaire des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification requis doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Si cette activité est susceptible d'être exercée dans plusieurs départements, la déclaration est effectuée auprès du préfet du département où l'intéressé a sa principale activité.

Cette déclaration est renouvelée tous les cinq ans. Le préfet est informé de tout changement d'un élément quelconque des éléments qui y figurent.

Arrêté du 12 juillet 2010 portant enregistrement (renouvellement) au répertoire national des certifications professionnelles du certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate.

Arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportif ».

Arrêté du 8 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «perfectionnement sportif ».

Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « canne de combat et bâton » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Textes de références

Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles du Certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate.

Tableau synoptique

DIPLOME	CQP AS Animateur de savate	BP JEPS Activités pugilistiques mention boxe française savate	DE JEPS Spécialité perfectionnement sportif mention savate boxe française	DES JEPS Spécialité performance sportive mention savate boxe française
NIVEAU	Infra IV	IV	III	II
ACTIVITE PRINCIPALE	Animer	Entraîner	Coordonner	Diriger
METIER	Le titulaire de CQP AS peut réaliser de manière autonome des prestations d'animation et d'initiation, en savate boxe française.	Le titulaire de BP JEPS peut réaliser de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement en savate boxe française.	Le titulaire du DE JEPS peut être responsable technique d'un secteur sportif (département, ligue), coordonnateur de projet, entraîneur de savate boxe française, formateur.	Le titulaire du DES JEPS peut être responsable technique d'un secteur sportif (secteur, national), chef de projet, entraîneur de savate boxe française, formateur de formateur.
CONDITIONS D'ACCES	PSC1 16 ans et niveau gant rouge pour l'entrée en formation. 18 ans et niveau gant jaune pour l'évaluation certificative finale	PSC1 18 ans Tests d'exigences préalables et épreuves de sélection	PSC1 18 ans Tests d'exigences préalables et épreuves de sélection	PSC1 18 ans Tests d'exigences préalables et épreuves de sélection
FORMATION	105 h en alternance : Organisme de formation (70 h) et structure d'accueil (35 h)	1200 h (maximum) en alternance : Organisme de formation (700 h) et structure d'accueil (500 h). Les titulaires du monitorat Savate qualification bf ou du CQP AS obtiennent par équivalence 6 UC sur 10. Reste à valider les UC1, 3, 8b et 10. Soit environ 300 h de formation dont 150 en structure.	1200 h (maximum) en alternance : Organisme de formation (700 h) et structure d'accueil (500 h)	1200 h (maximum) en alternance : Organisme de formation (700 h) et structure d'accueil (500 h)
OBTENTION	Capitaliser 3 UC (unités capitalisables). Evaluation certificative finale	Capitaliser 10 UC (unités capitalisables). Evaluation certificative par groupe d'UC	Capitaliser 4 UC (unités capitalisables). Evaluation certificative par groupe d'UC	Capitaliser 4 UC (unités capitalisables). Evaluation certificative par groupe d'UC.
CERTIFICATION	Branche professionnelle / FFSBF&DA	Ministère des Sports	Ministère des Sports	Ministère des Sports

En marge de ces diplômes professionnels, il existe le BEES 3^{ème} degré dont vous trouverez plus d'informations dans les pages suivantes.



CQP AS

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de savate

Le CQP Animateur de Savate s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer une fonction salariée d'animation de la SAVATE boxe française à titre d'activité accessoire.

Limites horaires d'exercice : 10 h maximum par semaine sur la base d'une saison sportive de 36 semaines. Soit 360 heures.

Rémunération : Classé en groupe 3 (Convention Collective Nationale du Sport) le salaire horaire brut ne peut pas être inférieur à 11,03 € au 1^{er} janvier 2008.

Les lieux d'exercice :

- Dans une association sportive ou dans toute structure promouvant des activités physiques et sportives (APS),
- Dans une structure privée,
- En milieu scolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif,
- Dans les comités d'entreprise,
- Dans les MJC,
- A titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Le programme de formation :

La formation est identique à celle de la filière fédérale conduisant au monitorat fédéral de savate qualification boxe française :

- UC1 : Accueil / Protection
- UC2 : Encadrement
- UC3 : Dynamisation / Intégration

Les épreuves finales sont mises en place par les ligues régionales (identique au monitorat fédéral).

Un jury national valide les examens. Il est à noter que l'obtention du CQP AS s'accompagne automatiquement de l'obtention du monitorat fédéral de savate qualification boxe française par équivalence.

Obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence :

Il est possible, pour un candidat déjà titulaire du diplôme de moniteur fédéral de savate qualification boxe française et enseignant dans un club de savate boxe française à la date de la demande, d'obtenir le CQP AS par équivalence en suivant un stage d'adaptation à l'emploi de 2 jours (14 heures) organisé par la FFSBF&DA.

Les documents à fournir :

- Une demande écrite.
- Une photocopie du titre de moniteur SBF (ou ancien professeur

de Boxe Française Savate).

- Une attestation du président de club.
- Une attestation de stage d'adaptation à l'emploi.
- Une photocopie du PSC1 (ou équivalent)

BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) activités pugilistiques, mention SAVATE boxe française.

Les lieux d'exercice :

- Dans une association sportive ou dans toute structure promouvant des activités physiques et sportives (APS),
- Dans une structure privée,
- Dans une école primaire, un collège, un lycée ou une université,
- Dans le milieu carcéral, hospitalier ou IMPRO (milieu à publics handicapés),
- Dans les comités d'entreprise,
- Dans les MJC,
- Pour une collectivité territoriale après avoir réussi le concours d'Éducateur Territorial des APS,
- A titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Le programme de formation :

- UC 1 : Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- UC 2 : Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- UC 3 : Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation,
- UC 4 : Être capable de participer au fonctionnement de la structure,
- UC 5 : Être capable de préparer une action d'animation pugilistique,
- UC 6 : Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation pugilistique,
- UC 7 : Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de la mention savate boxe française,
- UC 8b : Être capable de conduire une action éducative en utilisant le support technique de la mention savate boxe française,
- UC 9 : Être capable de maîtriser les outils techniques de la mention savate boxe française,
- UC 10 : Adaptation à l'emploi.

Les titulaires du monitorat de Savate qualification boxe française ou du CQP AS obtiennent, par équivalence, 6 UC sur 10. Il leur reste donc à valider les UC1, 3, 8b et 10.

DE JEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) spécialité perfectionnement sportif, mention SAVATE boxe française ou mention Canne de Combat et Bâton.

Les lieux d'exercice :

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Savate boxe française et D.A. ou de comités (régionaux et départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

Le programme de formation :

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en savate boxe française

UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline sportive savate boxe française en sécurité

Les titulaires d'un BEES 1^{er} degré option boxe française spécialité savate, d'un BP JEPS activités pugilistiques mention boxe française savate, d'un monitorat fédéral de savate qualification boxe française ou d'un CQP AS obtiennent sur demande auprès du Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale l'unité capitalisable 4 (UC4) du DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention savate boxe française (art.7 arrêté du 1^{er} juillet 2008).

Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « boxe française » spécialité « savate » est équivalent au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités pugilistiques ». mention « savate boxe française ». Le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « boxe française » spécialité « savate » obtient de droit les dix unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités pugilistiques », mention « savate boxe française ».

Obtention du DE JEPS par équivalence (jusqu'au 31 décembre 2015) :

Les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « boxe française », spécialité « savate », ainsi que du diplôme d'instructeur de savate délivré par la Fédération française de savate boxe française et disciplines associées obtien-

nent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « savate boxe française », s'ils justifient d'une expérience professionnelle ou bénévole de quatre années dans le domaine de la savate boxe française en qualité de cadre technique fédéral ou au sein d'une équipe technique de niveau régional. L'expérience est attestée par le directeur technique national de la savate boxe française et disciplines associées.

Les titulaires du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités pugilistiques », mention « boxe française savate », ainsi que du diplôme d'instructeur de savate délivré par la Fédération Française de savate boxe française et disciplines associées, obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « savate boxe française », s'ils justifient d'une expérience professionnelle ou bénévole de quatre années dans le domaine de la savate boxe française en qualité de cadre technique fédéral ou au sein d'une équipe technique de niveau régional. L'expérience est attestée par le directeur technique national de la savate boxe française et disciplines associées (art.7 arrêté du 1^{er} juillet 2008).

DES JEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS) spécialité performance sportive, mention SAVATE boxe française.

Les lieux d'exercice :

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Savate boxe française et D.A. ou de comités (régionaux et départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

Le programme de formation :

UC 1 : Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur

UC 2 : Etre capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

UC 3 : Etre capable de diriger un système d'entraînement en savate boxe française

UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline sportive savate boxe française en sécurité

Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré, option « boxe française savate », est équivalent au diplôme d'Etat supé-

A

rieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive », mention « savate boxe française ».

Le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré, option « boxe française savate », obtient de droit les quatre unités capitalisables (UC) du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive », mention « savate boxe française ».

BEES 3^{ème} Degré

Partie commune :

Le candidat à la partie commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif du troisième degré doit satisfaire aux épreuves suivantes :

A) Soutenance d'un mémoire relatif à une recherche sur un aspect d'une discipline sportive en s'appuyant notamment sur les sciences biologiques ou les sciences humaines (durée une heure coefficient 4). Le sujet du mémoire doit être soumis par le candidat à l'approbation du ministre chargé des sports. Le document doit comprendre quarante pages minimum dactylographiées (page de format 21 x 29,7, recto seulement).

B) Une interrogation de langue vivante étrangère (coefficient 1) au choix parmi l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, qui comprend :

- la traduction en français d'un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées maximum (préparation : une heure maximum).

- un entretien avec le jury (durée : trente minutes maximum). L'entretien peut se référer au texte de la traduction ou peut être élargi à des problèmes généraux du sport.

C) Une épreuve au choix parmi (coefficient 1) :

- une épreuve de langue destinée à vérifier sa connaissance d'une langue vivante étrangère distincte de celle choisie à l'épreuve B, parmi les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien. Le candidat doit présenter un choix de textes sur le sport. Lors de cette épreuve, le candidat prépare un commentaire écrit d'une vingtaine de lignes d'un texte choisi par le jury parmi les textes présentés. Ce travail sert d'introduction à un dialogue entre le candidat et le jury (préparation : quarante minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum),

- une épreuve pratique d'informatique portant sur la conception d'une base de données ou d'un programme en tant qu'outil d'analyse des activités physiques et sportives à partir de logiciels connus (notée sur 20 ; préparation : une heure maximum ; durée une heure),

- une épreuve de gestion portant sur la gestion d'une fédération ou sur les finances publiques. Le candidat présente un dossier de quinze pages maximum relatif à une situation concrète qui sert de point de départ à l'entretien (notée sur 20 ; durée trente minutes maximum).

Partie spécifique :

Le candidat à la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du troisième degré doit satisfaire aux épreuves suivantes :

A) Organisation, direction et enseignement en situation de responsabilité d'au moins deux stages nationaux d'une durée minimale de trente cinq heures chacun, sous le contrôle du directeur technique national ou de son représentant (coefficient 3). Ces stages portent sur :

- l'entraînement des athlètes,

- la formation de cadres.

Le candidat est jugé sur la conception, l'organisation, le déroulement de ces stages et sur le rapport qu'il en effectue. La note globale définitive est attribuée d'après le rapport général établi par le directeur technique national ou son représentant ou, à défaut, par le cadre technique de haut niveau mentionné.

B) Soutenance d'un mémoire portant sur une étude prospective de l'organisation de la savate boxe française en ce qui concerne les compétitions, la formation des cadres, la détection, la sélection et la préparation des sportifs de haut niveau sous leurs aspects techniques, administratifs et sociaux. Ce document doit comprendre 25 pages au minimum (durée une heure, coefficient 3).

Contact :

Institut National des Sports, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) 11, avenue du Tremblay 75012 PARIS
Tél : 01.41.74.41.00 - www.insep.fr

Pour plus de précisions concernant les épreuves, consultez les articles A212-120, A212-127 et A212-128 du code du sport.

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme. Elle est fondée sur la reconnaissance de l'expérience acquise, laquelle peut être bénévole ou professionnelle.

C'est une autre voie d'accès à un diplôme (différente de la voie scolaire, universitaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue).

Il faut savoir que l'obtention d'un diplôme par la VAE a la même valeur et produit les mêmes effets que les autres modalités de certification.

Depuis le 17 janvier 2002, la VAE est un droit inscrit dans la loi de modernisation sociale.

Les conditions d'accès à la VAE :

- Attester de 2400 heures d'expérience sur 36 mois cumulés (diplômes du Ministère des sports) ou de 600 heures (3 ans) d'expérience sur les 5 dernières années (CQP AS),
- Justifier d'un rapport direct entre son expérience et le diplôme visé.
- Remplir les conditions réglementaires d'accès au diplôme.

Les démarches :

- Vous remplissez la 1^{ère} partie du dossier de demande de validation (partie administrative).
- Vous recevez un avis favorable ou défavorable de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Vous rédigez ensuite la 2^{ème} partie du dossier de demande de validation (partie descriptive et analytique).
- Vous faites parvenir votre dossier au jury du diplôme et demandez si besoin à être reçu en entretien.

Obtention du diplôme :

Un jury étudie votre dossier en comparant les compétences figurant dans l'arrêté du diplôme visé avec les compétences que vous démontrez et vous reçoit, le cas échéant, en entretien. Il vous attribue, ou non, ensuite tout ou partie du diplôme.

Les diplômes visés par la VAE :

- Le CQP AS
- Le BP JEPS
- Le DE JEPS
- Le DES JEPS
- Le BEES 3^{ème} degré

Contacts :

Pour une demande de Validation des Acquis de l'Expérience concernant le BP JEPS, le DE JEPS, le DES JEPS ou le BEES 3^{ème} degré, veuillez contacter votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Pour une demande de Validation des Acquis de l'Expérience concernant le CQP AS, veuillez contacter la FFSBF&DA.

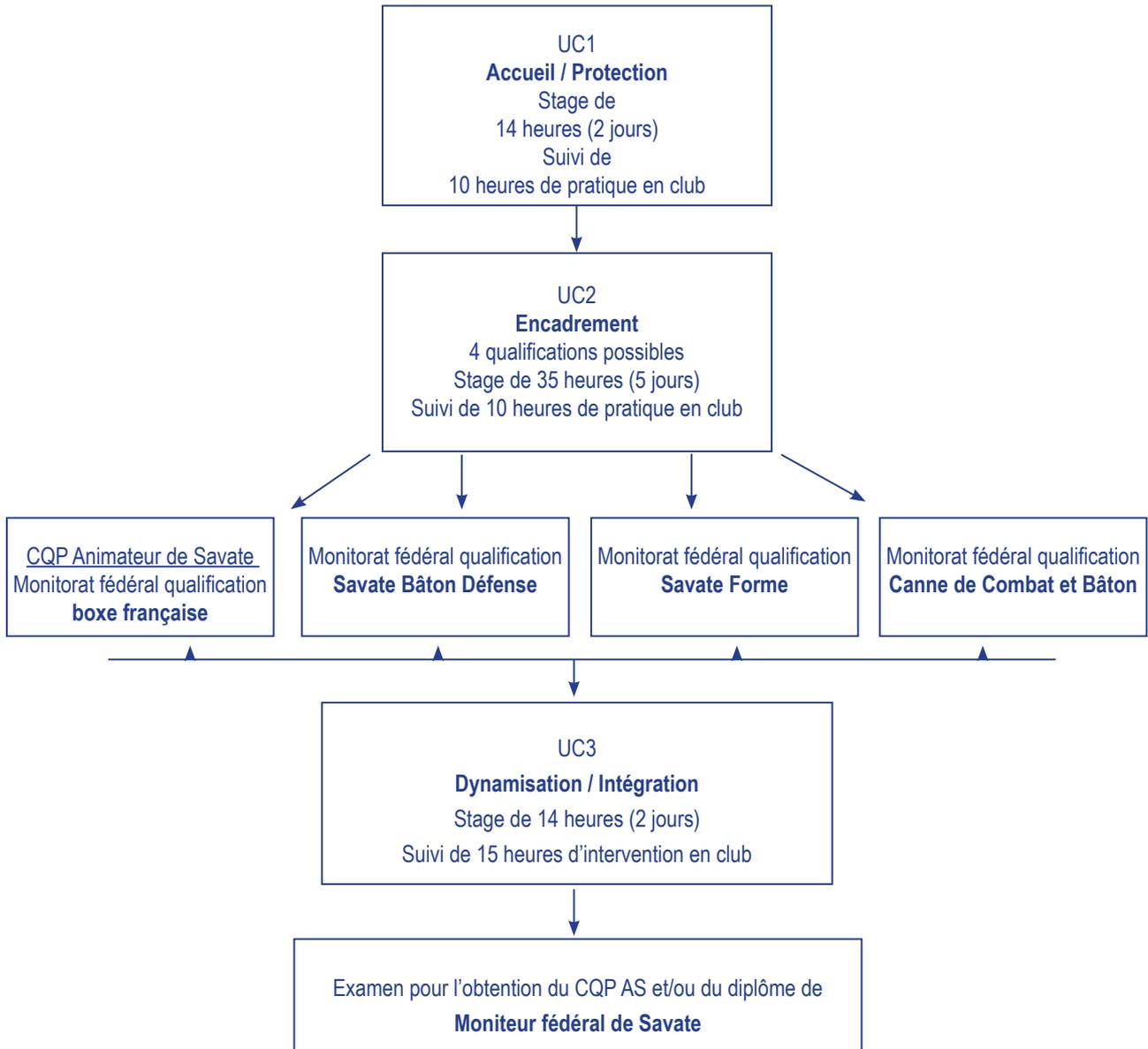
Championnat de France Elite A 2011



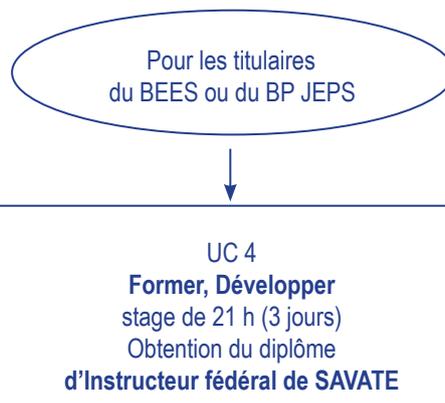
© Manuel Mendès

Diplômes fédéraux

Diagramme général



Les stages pratiques sont effectués obligatoirement après chaque séquence de formation correspondante (formation UC1 suivie du stage UC1, etc.) **et l'ordre chronologique des UC doit être respecté.**



Rappels et Précisions

Cette refonte de la filière fédérale de formation concrétise la volonté du comité directeur de la FFSBF&DA d'être à votre service et à votre écoute. Elle est le fruit d'une réflexion collective engagée dès le mois de juin 2002.

Ce travail a débuté par le bilan fédéral (1991 – 2001), puis s'est poursuivi par une large concertation avec les différentes commissions fédérales. Il a fait l'objet d'approbations successives du comité directeur fédéral.

Les objectifs essentiels de ce document sont de proposer des références communes quant aux formations et diplômes des personnes qui enseignent notre activité, de répondre aux besoins des structures associatives fédérales et vise à renforcer la cohérence de ce dispositif.

Les titres anciennement délivrés par la FFSBF&DA conservent leur valeur et leurs prérogatives. Des équivalences avec la filière actuelle pourront être délivrées par la FFSBF&DA.

L'ancien certificat d'initiateur (toutes qualifications) est admis en équivalence de l'UC1.

Les diplômes anciennement délivrés de moniteur stagiaire obtiennent le diplôme de moniteur de savate qualification savate boxe française, uniquement dans le cadre de l'obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence.

A l'intérieur de ce cadre de référence, toute liberté est laissée aux formateurs de compléter, agrémenter les contenus de formations afin de répondre avec efficacité aux besoins de chacun.

Les durées de chaque bloc sont proposées à titre indicatif, un aménagement reste donc possible.

Pour l'ensemble des qualifications, les documents suivant servent de support à la filière fédérale de formation :

- Un mémento « formation » modulable en fonction des unités capitalisables et de la qualification choisie,
- Un livret de suivi de la formation,
- Un dossier de président de jury d'examen,
- Des bordereaux d'archivage,
- Un bordereau d'examen,
- Un modèle de diplôme commun.

Tableau synoptique

Il est obligatoire d'être licencié à la F.F.S.B.F.&D.A., d'être âgé d'au moins 18 ans pour l'examen de CQP AS ou de moniteur et d'au moins 16 ans et titulaire du PSC1 (ou équivalent) pour les unités capitalisables. Les unités capitalisables et les diplômes de CQP AS, de moniteur et d'instructeur sont validés à vie (livret de suivi de formation). Le monitorat permet d'enseigner en toute responsabilité dans tout club affilié à la F.F.S.B.F.&D.A.

Unités capitalisables	Pré requis (*)	Compétences pédagogiques et techniques	Prérogatives et aptitudes	Validation niveau minimum
UC1	Gant ou pommeau rouge PSC1	<ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'animer et de gérer une partie de la séance. . Etre capable d'enseigner et de gérer une séance par rapport à un public et un objectif précis. . Etre capable de concevoir un cycle de séances par rapport à un public et un objectif précis. 	<ul style="list-style-type: none"> . Exercer sous la responsabilité et en présence de l'enseignant du club 	DTD Départemental
UC2	UC1 validé et : <ul style="list-style-type: none"> . Qualification SBF Gant jaune . Qualification SBD Gant rouge Savate bâton jaune . Qualification SF Gant rouge . Qualification CCB Pommeau jaune 	<ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'enseigner et de gérer une séance par rapport à un public et un objectif précis. . Etre capable de concevoir un cycle de séances par rapport à un public et un objectif précis. 	<ul style="list-style-type: none"> . Exercer sous la responsabilité et en présence de l'enseignant du club. . Etre jury pour les kangourous, les passages de grades de couleurs (en fonction de la qualification choisie). 	DTL Régional
UC3	UC1 et UC2 validés	Etre capable de créer, gérer et développer un club		DTD Départemental

(*) Pour les pré requis techniques, justifier d'un niveau conforme à l'activité spécifique. Le grade technique fédéral (rouge ou jaune) permet de justifier ce niveau de pratique. Le niveau de pratique peut être vérifié par une mise en situation et la réalisation de 3 ou 4 thèmes techniques, 1 assaut à thème et 1 assaut libre.

Monitorat fédéral de SAVATE	UC1, UC2, UC3 validés + Examen	Prérogatives et aptitudes <ul style="list-style-type: none"> . Exercer en toute responsabilité dans tout club affilié à la FFSBF&DA. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge, blanc de SBF et participer au jury d'examen du gant jaune de SBF pour la qualification BF. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge de SBF et les savates bleu, vert, rouge, blanc, jaune pour la qualification SBD. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge de SBF pour la qualification SF. . Délivrer les pommeaux bleu, vert, rouge, blanc, jaune pour la qualification CCB. . Présenter des élèves aux compétitions (qualification BF et CCB). . Etre accompagnateur pédagogique. 		DTL Régional
UC4 Instructeur fédéral de SAVATE	Au minimum BEES SBF, CCB Ou BP mention BF	<ul style="list-style-type: none"> Etre capable de concevoir, d'organiser et d'animer un stage jusqu'au niveau national. . Etre capable d'organiser, de participer et de présider une session d'examen (monitorat, CQPAS, juge arbitre, grades techniques). 	<ul style="list-style-type: none"> . Jury d'examen (en fonction de la ou des qualifications validées). . Président de jury (pour toutes les qualifications). . DTD, DTL, DTS, RS (sur nomination). . Cadre de stage. . Coordinateur de stage 	DTS Secteur

Remarque : En l'absence d'instructeurs, les enseignants titulaires au minimum du professorat ou du BEES BF et/ou CCB ou du BP mention BF pourront être jury d'examen.

Adaptations et allègements de formation

Pour les licenciés déjà enseignants

Pour toutes les unités capitalisables et pour l'examen de moniteur, les pré requis restent les mêmes pour les enseignants sauf précision spécifique dans le tableau ci-dessous.

Nature du titre d'enseignant	Cursus de formation / Examen
Moniteur de SBF, SBD, SF, BEES SBF, CCB ou BP SBF (désirant obtenir une nouvelle qualification du monitorat fédéral de savate).	. Stage de l'UC2 de la qualification choisie. . Examen : - Ecrit spécifique de la qualification, - Epreuve pédagogique, - Entretien. Note minimum égale ou supérieure à 40 / 80
Cadre technique (DTD, DTL, DTS, CTE)	. Savate bâton rouge pour la qualification SBD, pommeau rouge pour la qualification CCB. . Stage de l'UC2 de la qualification choisie
BEES ou BP autre que SBF ou CCB	. UC2 de la qualification choisie (stage + pratique) + examen.

Allègement d'examen	
Pour la qualification BF et CCB : Titulaire du diplôme de juge arbitre de secteur stagiaire	Note de 10 / 10 à l'écrit spécifique « Réglementation et organisation »

La filière fédérale de formation

UC1

ACCUEIL / PROTECTION	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 2 jours soit 14 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 5 séquences différentes de 15' lors de 5 séances différentes
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique.
Contenu de formation	<p><u>. Culture fédérale : (1h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique de la BF, de la SBD, de la SF, de la CCB - La filière fédérale de formation <p><u>. Sécurité du pratiquant : (2h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traumatologie, secourisme - Prévention dopage - Gestion du matériel - Gestion de la violence, lutte contre les incivilités et harcèlement - Responsabilités de l'animateur <p><u>. Technique (BF, SBD, SF) : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles méthodologiques et techniques de la SBF - Perfectionnement technique SBF - Les fondamentaux de la SBF <p>OU</p> <p><u>. Technique (CCB) : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles méthodologiques et techniques de la CCB - Perfectionnement technique CCB - Les fondamentaux de la CCB <p><u>. Pédagogie et animation : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage moteur - Principes de constitution d'une séance - Consignes et corrections - Pratique et développement du thème de la séance

La filière fédérale de formation UC2 Qualification boxe française

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la SBF - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA <p><u>. Technico-tactique : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale - Perfectionnement technico-tactique - Pratique du jugement et de l'arbitrage - Présentation et/ou initiation à la SBF, SF, CCB <p><u>. Entraînement : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de l'entraînement - Les facteurs de la performance en assaut et en combat <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation

UC2 Qualification

savate bâton défense

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +-10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA - Cadre légal de la légitime défense et du bâton défense à poignée - Organisation et réglementation de la savate bâton défense <p><u>. Technico-tactique : (10h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale en SBD - Perfectionnement technico-tactique SBD - Conditions de pratique de la SBD - Présentation et/ou initiation à la SF, CCB <p><u>. Entraînement : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités physiques - La planification des séances d'entraînement <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation UC2 Qualification savate forme

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Système cardio-respiratoire - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) - Notions d'hygiène alimentaire <p><u>. Règlements et organisation : (2h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA - Organisation et réglementation de la savate forme - Cadre légal des droits « SACEM » <p><u>. Technique : (9h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la musique - Construction d'une chorégraphie - Perfectionnement technique - Présentation et/ou initiation à la SBD, CCB <p><u>. Entraînement : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités physiques - La relaxation - La planification des séances d'entraînement <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - Prévention des pathologies courantes - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation

UC2 Qualification

canne de combat et bâton

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +-10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la CCB - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA et du CNCCB <p><u>. Technico-tactique : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale - Perfectionnement technico-tactique - Pratique du jugement et de l'arbitrage - Présentation et/ou initiation à la BF, SBF, SF <p><u>. Entraînement : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de l'entraînement - Les facteurs de la performance <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation UC3

DYNAMISATION / INTEGRATION	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 2 jours soit 14 heures . +~15 heures d'intervention en club dans les domaines de la gestion et l'organisation du club et son développement
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Connaissance du milieu sportif : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du sport en France - L'association loi 1901 - Cadre législatif et réglementaire de l'enseignement contre rémunération <p><u>. Gestion organisation : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La création du club de savate - La gestion financière du club - L'organisation interne du club - Les relations entre employeur et employé <p><u>. Développement : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le club de savate (diagnostic et prospectives) - La recherche de subventions



La filière fédérale de formation

Diplôme de CQP AS/moniteur fédéral de Savate

Programme de l'examen	<p><u>. Epreuve écrite (durée 1h) : / 30</u></p> <p>a) Ecrit général : / 20</p> <ul style="list-style-type: none">- Bases physiologiques et anatomiques / 4- Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA / 4- Connaissance du milieu sportif / 4- Gestion, organisation et développement du club dans son environnement / 4- Sécurité du pratiquant / 4 <p>b) Ecrit spécifique à la qualification choisie : / 10</p> <ul style="list-style-type: none">- Règlementation technique et organisation / 10 <p><u>. Epreuve pédagogique (préparation 45', passage 20') : / 50</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de séance / 5- Adéquation du thème et de la séance / 15- Conduite de la séance / 30 (*) <p><u>. Entretien (durée 15') : / 20</u></p> <p>Le candidat explique sa démarche pédagogique et replace sa séance dans un cycle de séances (*)</p> <p><u>. Evaluation au poste de travail.</u></p> <p><i>(*) Voir les critères d'évaluation du référentiel de certification page 23</i></p>
Condition d'obtention	<p>Note minimum égale ou supérieure à 60 / 100</p> <p>Note minimum égale ou supérieure à 40 / 80 pour les enseignants de savate (voir adaptations et allègements de formation, page 13)</p>

La filière fédérale de formation

Diplôme d'instructeur fédéral de Savate

Durée de la formation	. 3 jours soit 21 heures
Condition d'obtention	participer activement au stage
Contenu de la formation	<p><u>. Former : (18h)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les formations fédérales et professionnelles en SBF&DA- Rôles et prérogatives des cadres fédéraux- L'organisation d'un stage- L'organisation d'un examen- Rôles, organisation et fonctionnement d'un jury d'examen- Rôles et fonctions du président de jury <p><u>. Développer : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation du travail- Les aides à l'emploi

B

Spécialisations fédérales

Des formations intitulées « spécialisations fédérales » peuvent être organisées par la Direction Technique Nationale.

Ces formations visent à permettre aux enseignants d'acquérir des compétences professionnelles supplémentaires dans le cadre de la formation continue.

Elles se déroulent selon des modalités et dans des durées différentes en fonction des thèmes abordés.

Parmi les thèmes possibles (liste non exhaustive) :

- Spécialisation fédérale à la préparation physique en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale à la préparation technico-tactique en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale à la préparation mentale en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale « public enfants » en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale « soins aux tireurs » en savate boxe française,
- Spécialisation fédérale « partenaire d'entraînement » en savate bâton défense...

La conception, l'organisation et la mise en place d'une spécialisation fédérale est soumise à l'approbation de la Directrice Technique Nationale qui a toute compétence pour autoriser une telle formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire ayant satisfait aux exigences imposées (en fonction de la spécialisation fédérale), reçoit une attestation de formation délivrée par la F.F.S.B.F.&D.A.

Annexe : référentiel d'activités et de certification du CQP Animateur de Savate et du Monitorat fédéral de Savate

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
1. accueil des publics enfants et adultes avant et après la séance afin d'expliquer, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité	1. Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disposer de tous les éléments réglementaires et pratiques de fonctionnement nécessaires à son intervention pour en informer le public et faciliter ses démarches. 2. Etre à l'écoute des besoins et attentes des publics pour y répondre dans le cadre des limites de son intervention. 3. Communiquer de façon appropriée et positive avec les publics selon les situations et les profils. 	<p>Observation au poste de travail</p> <p>Les compétences relevant de l'activité « Accueil » sont évaluées prioritairement en situation de travail sur la base des éléments indiqués par l'accompagnateur pédagogique à l'aide d'une grille d'observation.</p> <p>Entretien</p> <p>La durée de l'entretien est de 15 minutes. Le jury s'appuie sur la séance écrite lors de la mise en situation pédagogique pour animer l'entretien.</p> <p>Cet entretien peut se faire immédiatement après la conduite de séances.</p> <p>Il porte sur les supports d'observation au poste pour approfondir l'évaluation des compétences attendues.</p> <p>Il permet la vérification de compétences en lien avec d'autres activités du référentiel (encadrement dynamisation – Intégration et sécurité).</p>	<p>Clarté de la présentation. Présentation complète. Pertinence des apports. Utilisation adéquate des outils pratiques d'information disponibles auprès du club. Dynamisme. Ecoute attentive favorisant l'expression des besoins et attentes. Identification des besoins et attentes exprimés. Pertinence de la réponse au regard du besoin ou attente exprimée / rôle du moniteur. Adaptation du message au public. Bienveillance. Les règles sont claires et il agit efficacement pour les faire respecter. Les consignes sont données et comprises. Utilité des conseils apportés. Etre conscient du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent et les explicite.</p>

Référentiel d'activités		Référentiel de certification	
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation
<p>2. Encadrement de séances de Savate s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale.</p>	<p>1. Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics.</p>	<p>1. S'appuyer sur la démarche pédagogique fédérale déjà existante. 2. Composer des situations d'apprentissage en lien avec les publics, les ressources et l'espace disponible.</p>	<p>Utilisation correcte de « la progression technique fédérale ». Les caractéristiques des publics ont été identifiées de façon pertinente. Adaptation du message au public. Opportunité et pertinence de l'utilisation des ressources et de l'espace. Adéquation du thème et de la séance. Conduite de séance adaptée. Variété et cohérence. Clarté, concision et pertinence des apports. Pertinence des choix et informations communiquées. Comportement exemplaire. Esthétique et efficacité des gestes. Respect de la réglementation fédérale. Identification pertinente des risques liés au matériel (sol, gants, casques, chaussures...).</p> <p>Prise en compte des risques identifiés pour sécuriser la pratique. Mobilisation des techniques adaptées aux conditions de sécurité. Proposition et animations de situations propices à un climat relationnel positif. Explicitation du périmètre de responsabilité qui lui incombe sur tous les moments de prise en charge.</p>
	<p>2. Adapter son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au regard de la séance, - Au regard du cycle de séances 	<p>1. Suivre ou modifier son plan de séance en fonction des objectifs et des pratiquants. 2. Proposer d'autres exercices ou séances.</p>	
	<p>3. Démontrer les exercices et gestes techniques</p>	<p>1. Posséder un niveau technique personnel compatible (gant jaune). 2. Mettre en place et/ou expliciter les procédures d'acquisition. 3. Conseiller les pratiquants pour favoriser leur évolution et le goût de la pratique.</p>	
	<p>4. Développer l'éthique et les valeurs de l'activité.</p>	<p>1. S'assurer et favoriser le respect d'autrui pendant, avant et après l'activité (intervenant, autre pratiquant...).</p> <p>2. Communiquer les comportements et attitudes de l'activité.</p>	
	<p>5. Respecter la réglementation fédérale (règlement technique – arbitrage)</p>	<p>1. Maîtriser et transmettre les éléments de réglementation technique et d'arbitrage fédéral de l'activité.</p>	
	<p>6. Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis.</p>	<p>1. Vérifier la qualité et le bon usage des équipements et du matériel. 2. Respecter les principes de la sécurité physique et psychologique des pratiquants sur tous les moments de leur prise en charge.</p>	

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
3. Dynamisation dans et autour de l'activité	1. Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passage des 7 premiers niveaux techniques fédéraux sur les 11 existants.	1. Mettre en œuvre les sessions de passage de grade. 2. Evaluer les candidats lors des sessions de passage de grade.	<p>Les compétences de l'activité « Dynamisation » s'évaluent à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part de l'observation au poste de travail, - d'autre part de l'épreuve écrite. <p>Cette épreuve vise principalement à évaluer les connaissances théoriques nécessaires au métier. Elle se déroule en salle de cours, sans document et sans communication entre les candidats.</p> <p>Durée : 1 heure. Le jury remet les feuilles (format A4) de sujets pré-établis aux candidats.</p> <p>Le jury proposera entre 2 et 4 questions sur chacun des thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF & DA - Connaissance du milieu sportif - Gestion, organisation et développement du club dans son environnement. <p>L'épreuve écrite apportera également des éléments d'évaluation au regard des autres activités du référentiel (Encadrement – Intégration – Gestion des incidents et accidents) sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases physiologiques et anatomiques, - Sécurité du pratiquant, - Réglementation technique, compétitions, arbitrage. 	<p>Cohérence du parcours individualisé d'évaluation du candidat.</p> <p>Utilisation des fiches d'évaluation de « la progression technique fédérale ».</p> <p>Les informations concernant les événements sont correctes.</p> <p>Les procédures d'inscription sont connues.</p> <p>Fait preuve de dynamisme.</p> <p>Situe clairement son rôle dans les situations d'évènement.</p> <p>Effectue des apports pertinents.</p> <p>L'accompagnement des tireurs favorise une participation réussie aux événements.</p> <p>Explicite les moyens mobilisés pour obtenir de l'information.</p> <p>Identifie et prend en compte les goûts des pratiquants pour les orienter.</p> <p>Repère les potentiels des pratiquants.</p> <p>Rencontres, échanges et collaborations sont favorisés.</p>
	2. Aider les pratiquants à s'engager vers des événements.	1. Informer sur le calendrier des événements. 2. Transmettre les informations nécessaires à l'inscription des pratiquants dans les événements. 3. Participer à l'animation des événements.		
	3. Aider les pratiquants à vivre l'évènement (animer, accompagner, conseiller).	1. Accompagner vers et pendant l'évènement. 2. Conseiller le pratiquant.		
	4. Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants.	1. Informer les pratiquants sur les activités et le fonctionnement du club. 2. Orienter les pratiquants dans l'activité en fonction de leurs goûts et aptitudes. 3. Instaurer un climat relationnel favorable.		

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
4. Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure.	1. Auto évaluer ses interventions.	1. Evaluer l'atteinte de ses objectifs. 2. Apprécier la satisfaction des pratiquants.	Les compétences de l'activité « intégration » sont évaluées à l'aide : - de l'observation au poste. - de l'entretien oral.	Mise en place de critères objectifs et quantifiables. Identification des besoins et attentes exprimées.
	2. Rendre compte des actions menées auprès des responsables.	1. Etablir un bilan de ses actions 2. Communiquer les résultats de son activité par écrit ou par oral. 3. Recueillir les observations des responsables en vue d'améliorer la qualité de son intervention.	Les compétences liées à la protection des personnes en situation d'accident et d'accident peuvent s'évaluer à différents moments : -Lors d'observation au poste de travail lorsqu'au cours de l'activité en entreprise le candidat a été confronté à ce type de situation (grille d'observation au poste).	Détermination objective des forces et des faiblesses de son activité. Clarté de la présentation. Identification des attentes exprimées.
5. Assure la protection des personnes en situation d'accident	1. Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale.	1. Repérer les situations d'accident et leur possible évolution. 2. Restaurer une situation normale.	- Lors de la mise en situation, le jury observe le candidat pour s'assurer des compétences attendues dans ce domaine. - Par des questions à l'écrit permettant d'apprécier le niveau de connaissances des procédures à mettre en œuvre selon les situations. - Lors de l'entretien lorsque des doutes subsistent quant à la compétence dans ce domaine au regard des autres modalités d'évaluation.	Permanence de la vigilance en situation. Caractérise les situations potentiellement sources d'incidents dans la situation. Explicite les éléments à prendre en compte pour restaurer la situation. Connait les principes courants de protection des personnes. Les procédures d'alerte sont respectées. Respecte les procédures à suivre pour gérer la situation autour de l'accident.
	2. Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes.	1. Mettre en place des mesures de protection des personnes (geste de sécurité courante). 2. Alerter les secours et transmettre les informations pertinentes. 3. Gérer la situation d'accident (stress, alerte parents et responsable du club, groupe, matériel).		

Les Officiels de la FFSBF&DA

Tableau synoptique des Officiels

Condition d'accès	OFFICIEL de SECTEUR		OFFICIEL NATIONAUX		
	Stagiaire de secteur (JASS)	Juge arbitre Secteur	Officiel national	Délégué officiel de Secteur (DOS)	Délégué officiel National (DON)
Age	18 ans	19 ans (déduction)	21 ans (déduction)	21 ans (déduction)	23 ans(déduction)
Grade	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> Licence FFSBF au moins deux saisons 	<ul style="list-style-type: none"> Licence FFSBF JASS depuis une saison jugement et arbitrage d'au moins 5 compétitions dans les différentes formes de compétition départementales, ligues, secteur, 	<ul style="list-style-type: none"> Licence FFSBF arbitre de secteur depuis au moins deux saisons jugement et arbitrage d'au moins 12 compétitions dans les différentes formes de compétition départementales, ligues, secteur, 	<ul style="list-style-type: none"> Licence FFSBF Officiel National au moins de la saison 	<ul style="list-style-type: none"> Licence FFSBF (DOS) depuis au moins deux saisons avoir participé comme DO à au moins 10 compétitions départementales, ligues, secteur dans différentes formes de rencontre
Formation	oui	non	non	oui	non
Programme	oui			oui	
Durée/volume	4 demi-journées			4 demi-journées	
Organisation	secteur			secteur	
Encadrement	DTS, CTR, RSA	DTS, CTR, RSA, DO des compétitions		DTS, CTR, RSA	
Examen	oui	non	non	oui	non
Programme / Contenu	1 Epreuve écrite, QCM règlements techniques, sportifs, arbitrage, jugement, 2 Epreuves orale et gestuelle, procédure d'arbitrage jugement, 3 Epreuves pratique jugement, 4 Epreuves pratique Arbitrage			1 Epreuve écrite, QCM règlements techniques, sportifs, arbitrage, jugement, 2 Epreuves orale étude de cas, 3 Epreuves pratique stage en situation, 3 Réunions de Ligue ou Secteur adjoint DO	
validité	2 saisons (dérogation auprès DTS CTR RSA)	Définitive (recyclage obligatoires si 2 saisons sans officier)	Définitive (recyclage obligatoires si 2 saisons sans officier)	2 ans renouvelables, en participant à un stage de secteur RSA. Obligation d'officier 2 réunions, secteur ou ligue/ans	2 ans renouvelables, en participant à un stage national, Obligation d'officier 2 réunions nationale, secteur ou ligue/ans
Validation	DTS, RSA, DTN	DTS, RSA, DTL, DTN	Commission nationale plénière	DTS, CTR, RSA, DTN	Commission nationale plénière
Organisation	secteur	secteur	nationale	secteur	nationale
Modalité d'obtention	Examen 4 épreuves chacune étant éliminatoire. 1ère 1 erreur maxi sur 20, 2ème 1 erreur maximum sur 5 tirer au sort, 3ème mini 24/30, 4ème mini 40/48	Participation à 5 réunions officielles ou officialisées départementale, ligue, secteur.	Dossier à réclamer en début de saison auprès du RSA. Avis du DTL et étude du dossier en réunion plénière CNA	Dossier de candidature, lettre de motivation, cursus d'officiel • Examen : trois épreuves se reporter au contenu d'examen	Dossier à réclamer en début de saison auprès du RSA. Avis du DTL et étude du dossier en réunion plénière CNA
Fonction/ mission					
Compétences	Juger arbitrer, Niveau département ligue et secteur	Juger arbitrer, Niveau département ligue et secteur	Juger arbitrer, Niveau département ligue, secteur et national	Diriger (officialiser) toute rencontre départementale, Ligue, secteur	Diriger (officialiser) toute rencontre départementale, Ligue, secteur et nationale
Prérogative en compétition	Officielles, officialisées	Officielles, officialisées	Compétition nationale	Officielles, officialisées	Officielles, officialisées



A. Les Officiels de Secteur

1 – LE DIPLÔME DE JUGE ARBITRE STAGIAIRE DE SECTEUR (JASS)

1.1 - Définition

C'est un pratiquant ou un dirigeant de Savate boxe française apte à juger et arbitrer des rencontres de niveau départemental, de ligue et de secteur à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (interclubs, galas et compétitions scolaires et universitaires).

1.2 - Validité

Le titre de juge/arbitre stagiaire de secteur a une validité limitée à deux saisons à l'issue desquelles l'impétrant devra avoir acquis sa «titularisation» : juge arbitre de secteur.

Ce délai de deux saisons peut exceptionnellement être prolongé (demande de dérogation auprès du DTS, du CTR ou du RSA sur justification médicale ou sportive (participation aux compétitions officielles de SBF).

1.3 - Conditions

- Etre âgé d'au moins dix huit ans.
- Etre licencié à la F.F.S.B.F.&D.A. depuis au moins 2 saisons.
- Etre titulaire du gant blanc.

1.4 - Examen pour l'obtention du titre de JASS.

Examen à partir du niveau départemental sous la responsabilité du DTS, du CTR, du RSA ou DTN selon le niveau.

• A l'issue d'un stage de formation obligatoire de quatre demi-journées le candidat participera aux 4 épreuves suivantes (chacune étant éliminatoire) :

1°) Epreuve écrite (notée sur 20 points) :

Interrogation (QCM) sur les règlements :

- techniques
- sportifs
- arbitrage et de jugement

Une erreur maximum sur 20 questions pour pouvoir participer aux épreuves suivantes.

2°) Epreuves portant sur les connaissances procédurales d'arbitrage et de jugement.

Le candidat devra démontrer (oralement et gestuellement) 5 procédures d'arbitrage et/ou de jugement (puisées dans une banque d'une trentaine de cas). Il aura droit à une seule erreur pour participer aux épreuves suivantes.

3°) Epreuve pratique de jugement (notée sur 30 points).

Le candidat devra juger :

- une reprise en ASSAUT (10 pts)
- une reprise en COMBAT 2° série (10 pts)

- une reprise en COMBAT 1° série (10 pts)

Le candidat devra obtenir une note de 24/30 minimum pour participer aux épreuves suivantes.

4°) Epreuve pratique d'arbitrage note minimum 40/48 :

Le candidat devra arbitrer deux séquences d'une rencontre en ASSAUT et deux séquences d'une rencontre dans l'esprit du COMBAT.

Chaque séquence d'une durée maximale de 1mn 30 sera notée sur 12 points.

Le candidat devra obtenir une note de 40/48.

1.5 - Attribution du TITRE de JUGE/ARBITRE STAGIAIRE DE SECTEUR

Le candidat doit satisfaire aux exigences des quatre épreuves. Aucune compensation n'est possible.

2 - DIPLOME DE JUGE ARBITRE DE SECTEUR

2.1 - Définition

Le Juge Arbitre de Secteur est une personne habilitée à juger et arbitrer toutes rencontres de Savate boxe française de niveau départemental, ligue et de secteur à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (interclubs, galas et compétitions scolaires et universitaires).

2.2 - Validité

Le diplôme est acquis à titre définitif.

• Cependant, un juge arbitre qui resterait plus de deux saisons sans «officier» devra obligatoirement suivre un stage de recyclage avant d'être autorisé à juger et arbitrer de nouveau des rencontres de Boxe Française Savate.

La validation peut-être assurée par le DTS, le RSA, le DTL ou la DTN.

2.3 - Conditions

- Etre licencié à la F.F.S.B.F.&D.A.
 - Avoir obtenu le diplôme de Juge/Arbitre Stagiaire depuis au moins une saison
 - Avoir participé, au cours de compétitions départementales, de ligues, de secteur officielles ou officialisées, au jugement de 5 réunions au minimum, ceci dans les différentes formes de confrontation.
- Pas d'examen pour l'obtention de ce diplôme.

Le JAS stagiaire se verra attribuer (ou non) le titre de JUGE/ARBITRE DE SECTEUR.



B. les Officiels Nationaux

1 – DIPLOME D'OFFICIEL NATIONAL

1.1 - Définition

L'Officiel National est une personne habilitée à juger toutes rencontres de Savate boxe française de niveau départemental, ligue, de secteur et national à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (interclubs, galas et compétitions scolaires et universitaires).

1.2 - Validité

Le diplôme d'officiel national est acquis à titre définitif.

- Cependant, un officiel national qui resterait plus de deux saisons sans «officier» devra obligatoirement suivre un stage de recyclage avant d'être autorisé à juger et arbitrer de nouveau des rencontres de SAVATE boxe française. La validation peut-être assurée par le DTS, le RSA, le DTL ou la DTN.

1.3 - Conditions

- Etre licencié à la FFSBF&DA
- Avoir obtenu le diplôme de Juge Arbitre de Secteur depuis au moins deux saisons
- Avoir participé pendant cette période, au cours de compétitions départementales, de ligues ou de secteurs, officielles ou officialisées, au jugement de douze réunions au minimum, ceci dans les différentes formes de confrontations.

1.4 - Modalités d'obtention de ce titre (non corrigé)

Le postulant à ce titre devra :

- adresser en début de saison, une demande écrite auprès du responsable de Secteur de la C.N.A.. Le responsable de Secteur de la C.N.A lui adressera alors un dossier à constituer.
- Ce dossier devra rendre compte de tous les jugements effectués par le postulant depuis l'obtention de son diplôme de juge de Secteur.
- suivre au cours de la saison, une formation à cette fonction organisée à l'échelon national (ou de Secteur).
- adresser fin avril, son dossier complet au DTL qui donne son avis et transmet au responsable de Secteur de la C.N.A..
- Après l'étude de ce dossier, la commission nationale en réunion plénière attribuera ou non le titre pour lequel il postulait.

2 - DIPLOME DE DELEGUE OFFICIEL DE SECTEUR (D.O.S.)

2.1 - Définition

Le Délégué Officiel de Secteur est une personne habilitée à diriger (officialiser) toutes rencontres de SAVATE boxe française de niveau départemental, ligue et de secteur, à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (inter-clubs, galas et compétitions scolaires et universitaires).

2.2 - Validité

Le diplôme de Délégué Officiel de Secteur est valable DEUX ans, validité renouvelable ensuite par période de deux ans en participant à un stage fédéral de secteur organisé par le responsable de secteur mandaté par la Commission Nationale d'Arbitrage.

- La conservation de ce titre est toutefois conditionnée par l'obligation de participer à l'officialisation d'un minimum de 2 réunions de niveau de secteur ou ligue par saison.

2.3 - Conditions

- Etre licencié à la F.F.S.B.F.&D.A.

- Etre officiel national

2.4 – Examen pour l'obtention du titre (DOS).

C'est un examen de niveau de secteur placé sous la responsabilité du DTS (ou CTR) et du RSA.

Le candidat déposera en début de saison un dossier de candidature auprès du RSA.

- Ce dossier devra rendre compte de tous les arbitrages et jugements effectués par le postulant depuis l'obtention de ses diplômes de juge et d'arbitre de secteur

A l'issue d'un stage obligatoire de 4 demi-journées, le candidat participera aux épreuves suivantes :

2.4.1 – Une épreuve écrite

Interrogation (QCM) sur les règlements :

- techniques

- sportifs

- arbitrage et jugements

Durée de l'épreuve 30 min.

Le candidat n'a droit qu'à une seule erreur pour pouvoir participer aux épreuves suivantes.

2.4.2 - Entretien (noté sur 20 pts)

Entretien de 15 min portant sur une étude de cas.

Le candidat devra obtenir une note de 15/20 minimum pour satisfaire à cette épreuve.

2.4.3 – Stage en situation

Le candidat après avoir satisfait aux deux épreuves précédentes, devra participer au cours de la saison suivante à un stage en situation comprenant au moins deux réunions de niveau secteur aux côtés du DO (accueil, pesée, déroulement de la réunion, bilan avec le DO). A l'issue de ce stage en situation, le stagiaire se verra attribuer (ou non) le titre de DOS.

2.5 – Validité

Le titre de DOS est valable 2 ans, validité renouvelée tous les 2 ans en participant à un stage de secteur placé sous la responsabilité du RSA.

La conservation de ce titre est toutefois conditionnée par l'obligation de participer à l'officialisation d'un minimum de 2 réunions de niveau de secteur ou de ligue par saison



3 - DIPLOME DE DELEGUE OFFICIEL NATIONAL (D.O.N.)

3.1 - Définition

Le Délégué Officiel National est une personne habilitée à diriger (officialiser) toutes rencontres de Savate boxe française de niveau départemental, ligue, de secteur et national, à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (interclubs, galas et compétitions scolaires et universitaires).

3.2 - Validité

Le diplôme de Délégué Officiel National est valable 2 ans, validité renouvelable ensuite par période de 2 ans en participant obligatoirement à un stage fédéral national organisé par le responsable de la Commission Nationale d'Arbitrage.

- La conservation de ce titre est toutefois conditionnée, par l'obligation de participer à l'officialisation d'un minimum de 2 réunions de niveau national, secteur ou ligue par saison.

3.3 - Conditions

- Etre licencié à la F.F.S.B.F.&D.A.
- Avoir obtenu le titre de Délégué Officiel de Secteur depuis au moins deux saisons.

- Avoir participé pendant cette période, au cours de compétitions départementales, de ligues ou de secteurs, officielles ou officialisées, à la fonction de Délégué Officiel de dix réunions au minimum, ceci dans les différentes formes de confrontation.

3.4 - Modalités d'obtention de ce titre

Le postulant à ce titre devra :

- adresser en début de saison, une demande écrite auprès du responsable de secteur de la C.N.A.. Le responsable de secteur de la C.N.A lui adressera alors un dossier à constituer.

- adresser fin avril, son dossier complet au DTL qui donne son avis et transmet au responsable de Secteur de la C.N.A..

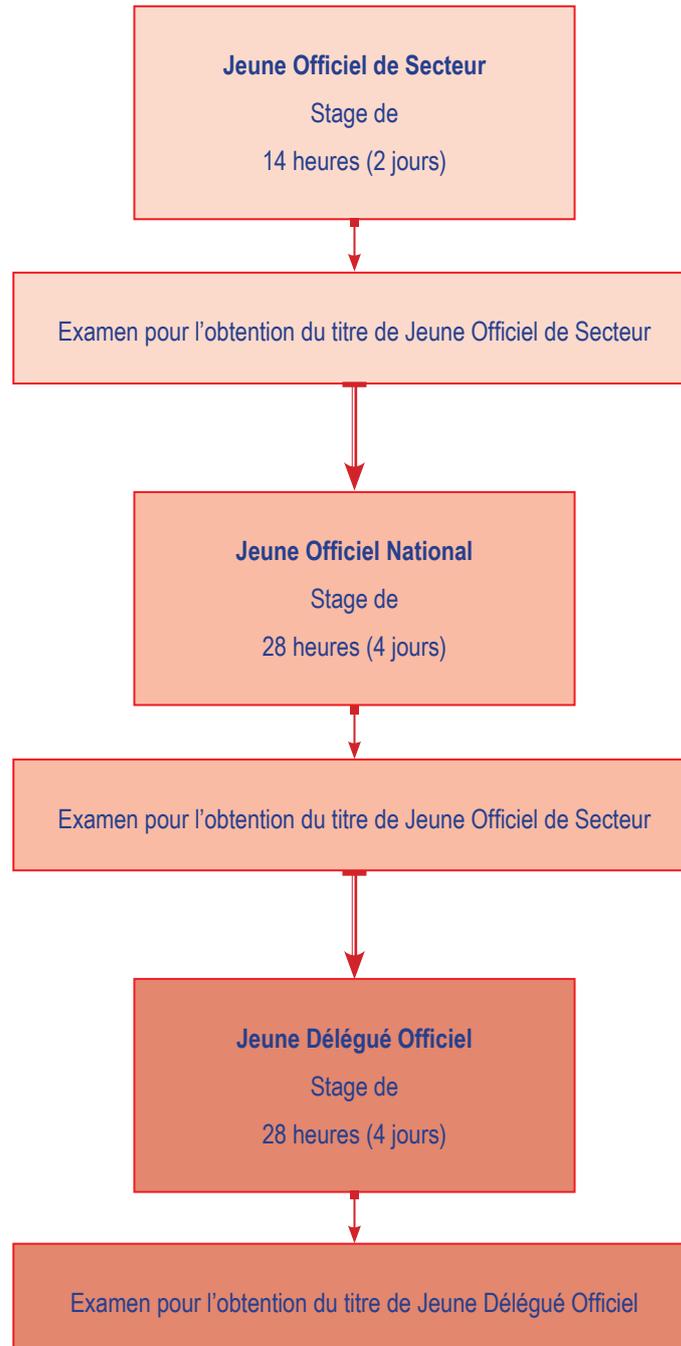
- Après l'étude de ce dossier, la commission nationale en réunion plénière attribuera ou non le titre pour lequel il postulait.

championnat de France Elite A 2011 - photo Laurent Gehant



Les Jeunes Officiels de la FFSBF&DA

Diagramme général





Rappels et Précisions

A l'intérieur de ce cadre de référence, toute liberté est laissée aux formateurs de compléter, agrémenter les contenus de formations afin de répondre avec efficacité aux besoins de chacun.

Les durées de chaque bloc sont proposées à titre indicatif, un aménagement reste donc possible.

Pour l'ensemble de la filière de formation des jeunes officiels, les documents suivant servent de support :



Un mémento « formation »,



Un passeport de l'officiel,



Un dossier du formateur et du président de jury d'examen,



Des bordereaux d'examen,



Un modèle de titre fédéral.



Tableau synoptique

Il est obligatoire d'être au minimum 2^{ème} année de licence à la F.F.S.B.F.&D.A., pour l'obtention du titre de Jeune Officiel de Secteur. Les titres de Jeune Officiel et de Jeune Délégué Officiel **sont validés à vie**, mais n'ont de prérogatives que pour les catégories benjamins à cadets inclus (en fonction du titre).

Formation et titre	Pré requis	Compétences pédagogiques et techniques	Prérogatives et aptitudes	Validation niveau minimum
Jeune officiel de secteur	Benjamin 1 ^{ère} année Gant vert	. Etre capable de juger et d'arbitrer des rencontres sous forme d'assaut.	. Juger et arbitrer toutes rencontres de savate boxe française jeunes (jusqu'aux catégories d'âges minimales) de niveau départemental, de ligue ou de secteur, à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisées (interclubs, galas et compétitions scolaires)	Formation : DTD Départemental Examen : DTS(*) A partir de sessions organisées dans les ligues
Jeune officiel national	Minime 1 ^{ère} année Gant rouge Jeune officiel de secteur Avoir participé au jugement et à l'arbitrage d'au moins 2 réunions	. Etre capable de juger et d'arbitrer des rencontres sous forme d'assaut.	. Juger et arbitrer toutes rencontres de savate boxe française jeunes (jusqu'aux catégories d'âges minimales) de niveau départemental, de ligue de secteur, de zone et national à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisées (interclubs, galas et compétitions scolaires)	Formation et examen : DTN National
Jeune délégué officiel	Cadet 1 ^{ère} année Gant rouge Jeune officiel national Avoir participé au jugement et à l'arbitrage d'au moins 3 réunions	Etre capable de diriger des rencontres sous forme d'assaut.	. Diriger toutes rencontres de savate boxe française jeunes (jusqu'aux catégories d'âges minimales) de niveau départemental, de ligue de secteur, de zone et national à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisées (interclubs, galas et compétitions scolaires) sous la responsabilité du DO adulte	Formation et examen : DTN National

(*) Qui peut déléguer la Présidence de jury au RSJ.

Remarque : Les formateurs et jurys d'examen doivent être en possession du diplôme d'instructeur fédéral de savate et d'un titre de juge arbitre. En l'absence d'instructeurs, les enseignants titulaires au minimum du professorat ou du BEES BF et/ou CCB ou du BP mention BF pourront être jury d'examen. D'autre part, les titulaires d'un titre de juge arbitre national pourront être jury d'examen.



Dispositions relatives à la mise en place des passerelles et des allègements d'examens

UNSS	JEUNE OFFICIEL
Jeune officiel UNSS de niveau national	Validation du titre de jeune officiel de secteur
Jeune officiel UNSS de niveau national	Validation du titre de jeune officiel national après participation à la formation de jeune officiel national (pas d'examen)

JEUNE OFFICIEL	OFFICIEL
Jeune officiel national	Allègement d'examen (jugement en assaut et arbitrage en assaut) pour l'obtention du titre de juge arbitre stagiaire de secteur

Tableau de niveau

Je suis officiel de la catégorie d'âge	je suis habilité à officier lors de compétitions de catégories d'âges
Cadet(te)s	Pré poussin(e)s / Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Minimes
Minimes	Pré poussin(e)s / Poussin(e)s / Benjamin(e)s
Benjamin(e)s	Pré poussin(e)s / Poussin(e)s

Remarque : les jeunes officiels nationaux, dans leur 18^{ème} année et intégrés sur les délégations officielles des compétitions adultes, pourront officier lors des compétitions de catégories d'âges cadet(te)s.

Jeune officiel de secteur

FORMATION	
DUREE DE LA FORMATION	2 JOURS SOIT 14 HEURES
Contenu de la formation	<p>. Règlementation : (1h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des jeunes officiels de la FFSbf&DA <p>. Connaissance et pratique de l'arbitrage : (5h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole, commandements et interventions - Gestuelle de l'arbitre - Avertissements et disqualification - Evaluation des coups règlementaires en Savate boxe française - Mise en situation et pratique de l'arbitrage <p>. Connaissance et pratique du jugement : (5h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du bulletin de jugement - Critères de jugement et avertissements - Mise en situation pratique du jugement <p>. Connaissance et pratique du chronométreur : (1h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des temps de reprises et de repos - Connaissance de la minute de récupération - Connaissance des protocoles - Mise en situation et pratique du chronométrage <p>. Technico-tactique : (1h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale
EXAMEN	
DUREE	1 JOUR SOIT 7 HEURES
programme de l'examen	<p>. Epreuve écrite (durée 45min) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite sous forme de 10 questions à choix binaires (vrai/faux) portant sur les règlements d'arbitrage et de jugement relatifs aux jeunes. <p>. Epreuve portant sur les connaissances procédurales d'arbitrage et de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 questions procédurales concernant le jugement. - 5 questions procédurales concernant l'arbitrage. <p>. Epreuve pratique de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugement de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun. <p>. Epreuve pratique d'arbitrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitrage de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun.
Condition d'obtention	<p>. Appréciations pour chaque épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquis, - En cours d'acquisition, - Non acquis. <p>Le jury plénier valide ou non le titre de jeune officiel de secteur au regard des appréciations obtenues à chaque épreuve, sur la base du profil général du candidat.</p>



Jeune officiel national

FORMATION	
DUREE DE LA FORMATION	4 JOURS SOIT 28 HEURES
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none">. Règlementation : (4h)<ul style="list-style-type: none">- Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la SBF . Connaissance et pratique de l'arbitrage : (10h)<ul style="list-style-type: none">- Connaissance de la gestuelle- Autorisations et interdictions en savate boxe française- Evaluation des distances, des trajectoires, des comportements dangereux et interdits- Mise en situation et pratique de l'arbitrage . Connaissance et pratique du jugement : (10h)<ul style="list-style-type: none">- Critères de jugement (validation des échanges / opportunité technico-tactique)- Evaluation de la puissance des touches et de la distance- Mise en situation pratique du jugement . Technico-tactique : (4h)<ul style="list-style-type: none">- Les profils technico-tactique (attaquant, contre-attaquant, attentiste)- Les stratégies opportunes face à un adversaire attaquant, contre-attaquant, attentiste, plus grand, plus petit, fausse garde

EXAMEN	
DUREE	1 JOUR SOIT 7 HEURES
programme de l'examen	<ul style="list-style-type: none">. Epreuve écrite (durée 45min) :<ul style="list-style-type: none">- Epreuve écrite sous forme de 30 questions à choix binaires (vrai/faux) portant sur les règlements technique, compétition et d'arbitrage relatifs aux jeunes. . Epreuve portant sur les connaissances procédurales d'arbitrage et de jugement :<ul style="list-style-type: none">- 4 questions procédurales concernant le jugement.- 6 questions procédurales concernant l'arbitrage. . Epreuve pratique de jugement :<ul style="list-style-type: none">- Jugement de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun. . Epreuve pratique d'arbitrage :<ul style="list-style-type: none">- Arbitrage de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun.
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none">. Appréciations pour chaque épreuve :<ul style="list-style-type: none">- Acquis,- En cours d'acquisition,- Non acquis. <p>Le jury plénier valide ou non le titre de jeune officiel national au regard des appréciations obtenues à chaque épreuve, sur la base du profil général du candidat.</p>

Jeune délégué officiel

FORMATION	
DUREE DE LA FORMATION	4 JOURS SOIT 28 HEURES
Contenu de la formation	<p>. Règlementation : (3h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la CNJ - Règlement des compétitions jeunes - L'organisation d'une délégation officielle - Organisation et déroulement de la commission des litiges <p>. Connaissance et pratique du délégué officiel : (18h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et déroulement d'une pesée - Préparation et direction de compétitions - Gestion et management d'une délégation officielle - Procédure de réclamation <p>. Connaissance et pratique de régulation : (5h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la formation des JO nationaux (correction, accompagnement) <p>. Technico-tactique : (2h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique de l'assaut

EXAMEN	
DUREE	1 JOUR SOIT 7 HEURES
programme de l'examen	<p>. Epreuve écrite (durée 45min) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite sous forme de 20 questions à choix binaires (vrai/faux) portant sur l'organisation de la CNJ et des compétitions jeunes, la délégation officielle et la commission des litiges. <p>. Epreuve portant sur la préparation et la direction d'une compétition en assaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pesée, - Préparation des rencontres et de la feuille de réunion, - Réunion des officiels (en début et en fin de rencontres), - Direction des rencontres. <p>Entretien (durée 15min maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien sur la base de la préparation et de la direction d'une compétition en assaut.
Condition d'obtention	<p>. Appréciations pour chaque épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquis, - En cours d'acquisition, - Non acquis. <p>Le jury plénier valide ou non le titre de jeune délégué officiel au regard des appréciations obtenues à chaque épreuve, sur la base du profil général du candidat.</p>



La progression technique fédérale

PREAMBULE

La progression technique fédérale a été conçue dans le but d'organiser de manière cohérente et méthodique l'apprentissage de la Savate boxe française.

Les choix techniques retenus visent à privilégier la progression du tireur dans la situation d'opposition, tout en respectant les formes gestuelles autorisées. La progression technique des pratiquants est validée sur une échelle graduelle qui va du kangourou au gant d'argent technique 3°, selon l'ordre suivant, correspondant à cinq grandes périodes de pratique :

Découverte : Kangourou 1°, 2° 3° (pour les pré-poussins et poussins)

Initiation : Gant Bleu - Gant Vert

Perfectionnement : Gant Rouge - Gant Blanc

Maîtrise : Gant Jaune

Expertise : Gant d'Argent Technique 1°, 2°, 3°

Les **grades Kangourous** sont délivrés par un enseignant, titulaire au minimum du diplôme fédéral de moniteur de Savate qualification SBF, SBD ou SF.

Les **gants de couleur** (Bleu, Vert, Rouge, Blanc) sont délivrés par un jury composé d'au moins deux enseignants de SBF titulaire au minimum du diplôme fédéral de moniteur de Savate qualification boxe française. Exceptionnellement, ils pourront être délivrés par le moniteur responsable du club.

Le **Gant Jaune** est délivré par un jury placé sous l'autorité du Délégué Technique Fédéral (DTD) et à partir de session d'examen relevant d'un organe décentralisé de la FFSBF&DA (Comité Départemental).

Les **gants d'argent techniques** des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré sont délivrés lors de sessions d'examen organisées par les organes de la FFSBF&DA.

Modalités et règlements : voir règlements particuliers

ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMEN

Pour les grades Kangourous et les gants d'argent techniques : voir règlements particuliers.

Les gants de couleur :

Les gants de couleur (bleu, vert, rouge, blanc) sont subdivisés en trois degrés de compétences. Il appartient au moniteur du club de choisir le mode de passage du candidat : soit le candidat peut être présenté à la totalité du grade, soit seulement au degré du grade correspondant à son niveau de préparation.

Dans les deux cas, le protocole d'examen est identique : l'évaluation est réalisée à partir d'une grille fédérale type et spécifique à chaque grade, selon le déroulement suivant :

Première partie : Technique

Le candidat est évalué sur trois consignes techniques extraites

du catalogue du grade concerné, selon le dispositif suivant :

- Candidat engagé au passage d'un grade dans sa totalité : une consigne technique sera extraite dans le catalogue de chacun des trois degrés.

- Candidat engagé au passage d'un grade par degré : trois consignes techniques seront extraites dans le catalogue du degré concerné.

- Candidat dispose d'une durée de trente secondes par technique pour démontrer son niveau de compétences.

Le mode de sélection des techniques est laissé à l'initiative du jury.

Deuxième partie : Assaut à thème

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Qu'il se présente à l'examen du grade par degré ou dans sa totalité, le candidat sera évalué sur la même durée d'assaut. Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.

Troisième partie : Assaut libre

Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente. Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.

Le gant jaune :

Première partie : technique

Le candidat dispose d'une durée maximale d'une minute trente par thème pour proposer six démonstrations de son choix (par thème).

Deuxième partie : assaut à thème

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de deux minutes dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit feintes effectives par reprise.

Troisième partie : assaut libre

Le candidat réalise un assaut libre de deux reprises de deux minutes. Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.

Utilisation des grilles fédérales d'évaluation : elles ont été conçues pour simplifier et harmoniser les différentes sessions d'examens. Le jury veillera à respecter leur protocole.

Afin d'évaluer les candidats, les critères suivants servent de base :

La validité :

- Le tireur respecte les consignes liées à l'exercice et l'objectif est atteint.

L'exécution :

- La gestuelle technique respecte les descriptifs réglementaires.
- L'organisation générale du tireur est « opérationnelle » (posture de garde, équilibre corporel, etc.).
- Les touches sont contrôlées (coups « touchés » et non « portés »).

La variété :

- Pour les situations ou plusieurs choix ou solutions sont possibles, le tireur est en mesure de démontrer plusieurs propositions ou réponses.



Gant BLEU

« Je touche et je ne suis pas touché »

	<i>ATTAQUE SIMPLE</i>	<i>RIPOSTE</i>	<i>INCERTITUDES</i>	
1 ^{er} degré	Je sais faire :			ASSAUT À THÈME Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.
	• Fouetté médian	Direct Corps ou figure	Segment	
	• Chassé médian	Direct Corps ou figure	Segment	
	• Direct Corps ou figure	Fouetté bas ou médian	Segment	
	• Fouetté bas ou médian ou Direct corps ou figure	Fouetté bas ou médian Direct Corps ou figure	Seg./Cib./Traj.	
2 ^{ème} degré	Je sais faire :			ASSAUT LIBRE Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente
	• Chassé bas ou médian	Fouetté médian av/ar	Segment/Cible	
	• Fouetté bas ou médian ou Chassé bas ou médian	Fouetté bas ou médian Chassé bas ou médian	Seg./Cib./Traj.	
	• Direct Corps ou figure	Fouetté bas ou médian	Segment/Cible	
	• Fouetté bas ou médian ou Chassé bas ou médian ou Direct corps ou figure	Fouetté bas ou médian Chassé bas ou médian Direct corps ou figure	Cib./Seg./Traj.	
3 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	• Revers figure	Fouetté bas ou médian	Segment/Arme	
	• Revers figure ou Chassé bas ou médian	Fouetté bas ou médian Chassé bas ou médian	Seg./Cib./Traj.	
	• Fouetté bas/médian/figure ou Chassé bas/médian/figure ou Direct corps ou figure ou Revers bas/médian/figure	Fouetté bas/médian/figure Chassé bas/médian/figure Direct corps ou figure Revers bas/médian/figure	Seg./Cib./Traj.	

Evaluation du Gant BLEU

Nom du Candidat : Date de l'évaluation :
 N° de licence : Grade ou degré présenté :
 Grade ou degré actuel : Date d'obtention :

Catalogue des techniques		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
1 ^{er} degré	Fouetté médian				
	Chassé médian				
	Direct corps/figure				
2 ^{ème} degré	Fouetté bas/médian ou direct corps/figure				
	Chassé bas/médian				
	Fouetté bas/médian ou chassé bas/médian				
3 ^{ème} degré	Fouetté bas/médian ou chassé bas/médian ou direct corps/figure				
	Revers figure				
	Revers figure ou fouetté bas/médian				
Fouetté bas/médian/figure ou chassé bas/médian/figure ou direct corps/figure ou revers bas/médian/figure					
Totaux techniques	 /45

Assaut à thème		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
Porter une attaque simple et éviter d'être touché par la riposte	Reprise 1				
	Reprise 2				
Totaux Assaut à thème	 /30

Assaut libre		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
3 x 1'30	Reprise 1				
	Reprise 2				
	Reprise 2				
Totaux Assaut libre	 /45

TOTAL GENERAL	Le candidat doit obtenir un minimum de 70/120 /120
----------------------	--	------------

Décision : **Gant Bleu 1°** **Gant Bleu 2°** **Gant bleu 3° = GANT BLEU**
 (rayer les mentions inutiles)

Nom des membres du Jury Emargement :



Gant VERT

« Je ne suis pas touché et je touche » Situations simples

	SUR ATTAQUE	ORGAN.DEFENSIVE	RIPOSTE	INCERTITUDE	
1^{er} degré	Je sais faire :				ASSAUT À THÈME Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.
	• Fouetté médian	Parade bloquée	Coup de pied bas	Segment	
	• Direct figure	Parade bloq./chassé	Coup de pied bas	Segment	
	• Fouetté bas ou Chassé bas	Esquive en reculant	Toutes techniques intégrées	Segm/Traj.	
	• Fouetté méd.av/ar	Parade bloquée	Crochet av/Ar	Segment	
	• Toutes techniques en ligne médiane	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	
2^{ème} degré	Je sais faire :				ASSAUT LIBRE Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente
	• Fouetté médian	Parade bloquée	Revers tournant fig.	Segment	
	• Revers figure ou Fouetté médian	Parades ou esquives	Chassé tournant médian	Seg./Cib./Techn.	
	• Toutes techniques intégrées	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	
3^{ème} degré	Je sais faire :				
	• Revers figure ou Fouetté médian	Parades ou esquives	Chassé tournant	Seg./Techn.	
	• Toutes techniques de pieds	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	
	• Toutes techniques de poings	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	



Gant ROUGE

« Je ne suis pas touché et je touche » Situations complexes

	SUR ATTAQUE SIMPLE	DEPLACEMENT	CONTRE ATTAQUE	INCERTITUDE**
1 ^{er} degré	Je sais faire :			
	• Direct figure	Décalage	Uppercut	Segment
	• Un coup de pied	Décalage	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Décalage	Un coup de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Décalage	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Un coup libre	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Décalage	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Décalage	Deux coups de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Décalage	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.

2 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	• Un coup de pied	Débordement	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Débordement	Un coup de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Un coup de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Un coup libre	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Débordement	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Débordement	Deux coups de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Deux coups de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
• Un coup libre	Débordement	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.	

3 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	• Un coup libre	Décalage	Poing/Pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Pied/Poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Poing/Pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Pied/Poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage/Débordement	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.

** incertitudes subies par le contre-attaquant

ASSAUT À THÈME

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé.

Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.

ASSAUT LIBRE

Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente

Evaluation du Gant ROUGE

Nom du Candidat : Date de l'évaluation :
 N° de licence : Grade ou degré présenté :
 Grade ou degré actuel : Date d'obtention :

Catalogue des techniques		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
1 ^{er} degré	Direct figure / décalage + uppercut				
	Pied / décalage + pied				
	Pied / décalage + poing				
	Poing / décalage + pied				
	1 coup / décalage + 1 coup				
	Pied / décalage + deux coups de pied				
	Poing / décalage + deux coups de poing				
	Poing / décalage + deux coups de pieds				
	Un coup / décalage + deux coups				
	Pied / débordement + pied				
2 ^{ème} degré	Pied / débordement + poing				
	Poing / débordement + poing				
	Poing / débordement + pied				
	Un coup / débordement + un coup				
	Pied / débordement + 2 coups de pied				
	Pied / débordement + 2 coups de poing				
	Poing / débordement + 2 coups de poing				
	Poing / débordement + 2 coups de pied				
	Un coup / débordement + deux coups				
	Un coup / décalage + poings pieds				
3 ^{ème} degré	Un coup / décalage + pieds poings				
	Un coup / décalage + deux coups				
	Un coup / débordement + poings pieds				
	Un coup / débordement + pieds poings				
	Un coup / débordement + deux coups				
	Un coup / décalage ou débordement + deux coups				
Totaux techniques	 /45
Assaut à thème		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
S'organiser en défense en utilisant des décalages et des débordements pour toucher	Reprise 1				
	Reprise 2				
Totaux Assaut à thème	 /30
Assaut libre		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
3 x 1'30	Reprise 1				
	Reprise 2				
	Reprise 2				
Totaux Assaut libre	 /45
TOTAL GENERAL	Le candidat doit obtenir un minimum de 70/120			 /120

Décision : Gant Rouge 1° Gant Rouge 2° Gant Rouge 3° = **GANT ROUGE**
 (rayer les mentions inutiles)

Nom des membres du Jury Emargement :



Gant BLANC

« Je touche avant d'être touché »

	<i>SUR ATTAQUE ENCHAINEE</i>	<i>ANTICIPATION</i>	<i>REACTION</i>	<i>INCERT.SUBIES**</i>
1 ^{er} degré	Je sais faire :			
	• Poing/Pied/Pied	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Pied/Pied/Poing	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Poing/Poing/Poing	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Pied/Poing/Poing	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj

ASSAUT À THÈME

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé.

Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.

2 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	3 coups	3 coups avec un décalage ou 1 débordement		
	• Poing/Pied/Pied	Toucher av le 2 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Pied/Pied/Poing	Toucher av le 2 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Poing/Poing/Poing	Toucher av le 2 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Pied/Poing/Poing	Toucher av le 2 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj

ASSAUT LIBRE

Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente

3 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	3 coups	3 coups avec un décalage ou 1 débordement		
	• Poing/Pied/Pied	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Pied/Pied/Poing	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Poing/Poing/Poing	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.
	• Pied/Poing/Poing	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj

** incertitudes subies par le contre-attaquant

Gant JAUNE

« Je perturbe pour toucher et je maîtrise tous les thèmes et la gestuelle de la progression technique (gants de couleur) ».

Le gant jaune correspond à la période de maîtrise.

Thèmes techniques :

Les catalogues techniques des 4 précédents grades des périodes d'initiation et de perfectionnement permettent une préparation des 3 premiers thèmes techniques de cette épreuve.

Les précisions qui suivent permettent la préparation du 4^{ème} thème technique de cette épreuve « Je perturbe pour toucher ».

La feinte est au cœur de ce thème, elle est définie comme une action qui vise à provoquer un acte réflexe (ou automatique) de l'adversaire pour découvrir une cible mais aussi perturber l'adversaire, se placer dans une position favorable ou exécuter un enchaînement programmé.

Parmi les feintes (ou gestuelles de feintes) les plus courantes, on repère (liste non exhaustive) :

- ▶ La feinte d'attitude (ex. : Je recule pour faire avancer mon adversaire).
- ▶ La feinte de cible (ex. : Simuler un fouetté en ligne basse pour toucher avec un fouetté en ligne haute).
- ▶ La feinte de trajectoire (ex. : Simuler un crochet pour toucher avec un direct).
- ▶ La feinte d'arme (ex. : Simuler une attaque d'un fouetté de la jambe avant pour toucher avec un fouetté de la jambe arrière).
- ▶ La feinte de technique (ex. : Simuler un coup de pied bas pour toucher avec un fouetté).

Par nature une feinte n'est pas systématique. Néanmoins dans le cadre de l'apprentissage, l'aspect systématique peut être un choix pédagogique ; on parlera alors de gestuelle de feinte. Cet apprentissage gestuel de la feinte devant naturellement être réinvesti dans des situations pédagogiques où la gestion de l'incertitude est prédominante.

Faire varier sa vitesse gestuelle et/ou sa vitesse de déplacement (changements de rythme) dans un temps donné (enchaînement, reprise) est également de nature à perturber l'adversaire en gênant sa prise d'information.

Le candidat dispose d'une durée maximale d'une minute trente par thème pour proposer 6 démonstrations de son choix (par thème).

ASSAUT À THÈME

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de deux minutes dans le respect du thème imposé. Il démontre 5 à 8 feintes effectives par reprise.

ASSAUT LIBRE

Le candidat réalise un assaut libre de deux reprises de deux minutes.

Remarques :

- Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.
- Pour les assauts à thème et libre deux tireurs peuvent être évalués simultanément dans la mesure où les jurys sont au minimum deux (un par tireur évalué).
- Les tireurs (évalué et partenaire) sont vêtus d'une tenue (intégrale) et équipés de matériel spécifique à la pratique de la Savate boxe française en adéquation avec sa réglementation technique.

Evaluation du Gant JAUNE

Nom du Candidat : Date de l'évaluation :
 N° de licence : Grade ou degré présenté :
 Grade ou degré actuel : Date d'obtention :

Les thèmes techniques		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
« Je touche et je ne suis pas touché »	Le tireur évalué fait un enchaînement de 3 coups de son choix. Le partenaire riposte avec un coup de son choix. Le tireur évalué pare ou esquive la riposte.				
« Je ne suis pas touché et je touche »	Le partenaire attaque avec un coup de son choix. Le tireur évalué pare ou esquive l'attaque et riposte avec un enchaînement de 3 coups de son choix comprenant un décalage et/ou un débordement.				
« Je touche avant d'être touché »	Le partenaire fait une attaque (prévisionnelle) de 3 coups. Le tireur évalué fait un contre ou une contre attaque ou un coup d'arrêt suivi de 2 coups de son choix.				
« Je perturbe pour toucher »	Le tireur évalué fait un enchaînement de 3 à 7 coups avec <u>une gestuelle</u> de feinte et ou un changement de rythme.				
Totaux Assaut libre	 /60

Assaut à thème		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
Utiliser des feintes pour perturber l'organisation et/ou provoquer la réaction de mon adversaire.	Reprise 1				
	Reprise 2				
Totaux Assaut à thème	 /30

Assaut libre		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
	Reprise 1				
	Reprise 2				
Totaux Assaut libre	 /30

TOTAL GENERAL	Le candidat doit obtenir un minimum de 70/120 /120
----------------------	--	------------

Nom des membres du Jury Emargement :

Les Gants d'Argent Technique

PRÉAMBULE

Afin d'authentifier les progrès techniques réalisés par les pratiquants de Savate boxe française après qu'ils aient atteint le niveau du Gant Jaune, ont été créés des grades supérieurs : les Gants d'Argent Technique. Ils comprennent trois degrés.

Le Gant d'Argent Technique 1° (G.A.T.1).

Ce grade est réservé aux candidats minimum cadets 1^{ère} année. Il est délivré par un jury placé sous l'autorité du Délégué Technique Fédéral (DTL) et à partir de sessions d'examens relevant d'un organe décentralisé de la FFSBF&DA (Ligue).

Le Gant d'Argent Technique 2° (G.A.T.2).

Ce grade est délivré par un jury placé sous l'autorité d'un Président de jury missionné par la Direction Technique Nationale et à partir de sessions d'examens relevant directement de la FFSBF&DA.

Le Gant d'Argent Technique 3° (G.A.T.3).

Ce grade est délivré par un jury placé sous l'autorité d'un Président de jury missionné par la Direction Technique Nationale et à partir de sessions d'examens relevant directement de la FFSBF&DA.

LE PORT DU GRADE

D'une manière obligatoire, surtout s'il participe à une compétition Jeunes, à un stage, à une session d'examen, tout pratiquant doit porter sur la poitrine, du côté gauche, l'écusson correspondant à son grade.

GANT D'ARGENT TECHNIQUE 1° DEGRÉ

Le candidat opéra pour une même garde lors de la présentation des techniques imposées.

Le candidat pourra disposer de quatre essais maximum lors de l'épreuve des techniques imposées. Il sera évalué sur sa meilleure prestation.

Le candidat pourra choisir son partenaire, titulaire au minimum du Gant Jaune, qui pourra être différent selon qu'il s'agira des techniques imposées, de l'assaut à thème ou de l'assaut libre.

Son programme d'examen se compose de :

Technique imposée (étude de forme) 4 ateliers :

- A - Enchaînements de coups de pieds
- B - Enchaînements de coups de poings
- C - Enchaînements « Pieds-poings » et « Poings-pieds »
- D - Esquives - Parades - Ripostes.

Cinq séries sont proposées par atelier.

- Chaque candidat tire deux séries au sort dans chaque atelier.
- Deux minutes maximum séparent le tirage au sort de l'évaluation du candidat.
- Chaque série est notée sur 15 points, soit un total de 120 points.
- Les parades et esquives ne font pas l'objet d'une évaluation durant l'épreuve des ateliers A, B et C.

Assaut libre

Un assaut de deux reprises de 2 mn séparées d'une minute de pause avec un partenaire de son choix. Note sur 60 points.

Assauts à thèmes

Deux assauts de deux reprises de 1mn30 sec. Les assauts sont séparés de 2 mn de pause.

Le candidat applique un thème dans le cadre d'un assaut libre. Ce thème apparait entre cinq et huit fois.

- Chacun sera noté sur 15 points par reprise, soit un total de 60 points.

Obtention du GAT 1

La moyenne de 60/120 en technique et de 60/120 en assaut est exigée. Cette moyenne sera ramenée à 52/120 en technique et 52/120 en assaut pour les candidats âgés de 35 ans et plus.

Utilisation des grilles d'évaluation (voir page 35).

Elles ont été conçues pour simplifier, objectiver et harmoniser les différentes sessions d'examens. Le jury veillera à respecter leur protocole.

Pour les techniques imposées, s'ajoutera aux critères définis pour les gants de couleur :

Le rythme

- L'enchaînement imposé est réalisé à une vitesse proche de la vitesse d'exécution réelle observable en situation d'opposition.
- Le candidat est capable de faire varier (de manière opportune) sa vitesse gestuelle et/ou sa vitesse de déplacement (changement de rythme).

Techniques imposées /120

A - Enchaînement de coups de pied

1°)

- Coup de pied bas
- Esquive en haut
- Fouetté médian même jambe
- Parade bloquée
- Revers latéral tournant figure de l'autre jambe

- Esquive par retrait du buste
- Sans reposer : chassé médian même jambe
- Parade protection

2°)

- Revers latéral figure jambe arrière
- Esquive du buste
- Sans reposer : chassé latéral bas même jambe
- Esquive
- Fouetté médian de l'autre jambe
- Parade en opposition
- Coup de pied bas de déséquilibre de l'autre jambe
- Débordement

3°)

- Chassé bas jambe avant sauté
- Esquive par changement de garde
- Sans reposer : fouetté figure même jambe
- Parade bloquée sur place
- Sans reposer : revers frontal figure même jambe
- Esquive par retrait du buste
- Fouetté médian de l'autre jambe
- Parade opposition
- Sans reposer : chassé latéral bas même jambe
- Esquive

4°)

- Revers latéral figure sauté croisé
- Esquive totale
- Chassé bas de l'autre jambe
- Esquive par changement de garde
- Sans reposer : fouetté figure même jambe
- Parade en opposition
- Chassé latéral tournant médian de l'autre jambe
- Parade protection

5°)

- Revers tournant bas
- Esquive partielle
- Décalage: chassé médian de l'autre jambe
- Parade protection
- Revers latéral figure de l'autre jambe
- Esquive par retrait du buste
- Chassé latéral médian même jambe
- Parade chassée

B - Enchaînements de coups de poing

1°)

- Direct du bras avant figure
- Parade chassée
- Direct du bras arrière figure
- Parade bloquée
- Crochet du bras avant corps
- Parade protection
- Crochet du bras arrière figure
- Parade bloquée

2°)

- Direct du bras avant figure
- Parade bloquée

- Direct du bras arrière figure
- Parade chassée
- Uppercut du bras avant corps
- Parade protection
- Crochet du même bras figure
- Parade protection

3°)

- Direct bras avant figure et Crochet du bras arrière figure
- Parade et esquive rotative
- Crochet du bras avant figure
- Parade bloquée
- Direct du bras arrière corps
- Parade protection des bras
- Crochet du bras avant figure
- Esquive rotative

4°)

- Direct du bras avant figure doublé
- Parades bloquées
- Direct du bras arrière corps
- Parade protection
- Direct du bras avant corps
- Parade protection
- Direct du bras avant figure
- Esquive par retrait du buste

5°)

- Direct du bras arrière corps
- Parade protection
- Direct du bras avant figure
- Esquive latérale du buste
- Uppercut du bras arrière figure
- Parade bloquée
- Crochet du bras avant figure
- Parade bloquée

C - Enchaînements «Pieds/Poings» et «Poings/Pieds»

1°)

- Chassé frontal jambe avant bas, même jambe (sans reposer)
- Revers figure frontal jambe avant
- Esquive par retrait du buste
- Direct du bras avant figure
- Parade chassée
- Direct du bras arrière figure
- Parade bloquée
- Crochet du bras avant figure
- Parade bloquée

2°)

- Chassé latéral as jambe avant
- Esquive partielle
- Revers figure groupé même jambe
- Parade bloquée
- Crochet du bras arrière figure
- Parade bloquée
- Crochet du bras avant figure
- Esquive rotative
- Direct du bras avant figure
- Parade bloquée

D

3°)

- Fouetté médian jambe arrière
 - Parade opposition
- Fouetté bas jambe avant
 - Esquive
- Crochet du bras arrière figure
 - Parade bloquée
- Uppercut du bras avant corps
 - Parade protection
- Uppercut du bras arrière figure
 - Parade bloquée

4°)

- Direct du bras avant figure
 - Esquive latérale
- Direct du bras arrière au corps
 - Parade protection
- Fouetté médian jambe arrière
 - Parade opposition
- Chassé latéral bas même jambe
 - Esquive

5°)

- Direct du bras avant figure
 - Parade bloquée
- Uppercut du bras arrière au corps
 - Parade protection
- Chassé latéral bas jambe arrière
 - Esquive
- Fouetté figure de l'autre jambe
 - Parade opposition

D - Parades - Esquives - Ripostes

Chaque candidat tirera au sort deux séries. Pour chaque série, les ripostes devront comporter au moins trois coups dans un enchaînement « pieds-poings » ou « poings-pieds ».

PARADES-ESQUIVES-RIPOSTES sur ...

- 1)... Un coup de pied en ligne haute.
- 2)... Un coup de pied en ligne médiane.
- 3)... Un coup de pied en ligne basse.
- 4)... Un coup de poing en figure.
- 5)... Un coup de poing au corps.

Chaque série comportera 8 à 10 coups d'attaques variées. La diversité et l'opportunité des « Parades-Esquives-Ripostes » rentreront en ligne de compte pour la notation.

Assauts à thèmes /60

Deux thèmes seront tirés au sort : un pour chaque assaut de 2 x 1mn30

1°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements de coups de pied
DEFENSEUR - Parades-Esquives et Ripostes en enchaînements « poings-pieds ».

2°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements de coups de poing
DEFENSEUR - Parades-Esquives et Ripostes en enchaînements « pieds-poings ».

3°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements « pieds-poings »
DEFENSEUR - Parades sur les attaques en poings et Ripostes par deux coups enchaînés.

4°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements «poings-pieds»
DEFENSEUR - Esquives sur les attaques en poings et Ripostes par deux coups enchaînés.

5°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements « poings-pieds »
DEFENSEUR - Parades sur les attaques en pieds et riposte par deux coups enchaînés.

6°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements « poings-pieds »
DEFENSEUR - Esquives sur les attaques en pieds et Ripostes par deux coups enchaînés.

Assauts libre /60

2 reprises de 2 mn

GANT D'ARGENT TECHNIQUE 2° DEGRÉ

Le candidat optera pour une même garde lors de la présentation des techniques imposées.

Le candidat pourra disposer de quatre essais maximum lors de l'épreuve des techniques imposées. Il sera évalué sur sa meilleure prestation.

Le candidat pourra choisir son partenaire, qui pourra être différent selon qu'il s'agira des techniques imposées ou des assauts à thèmes.

L'épreuve d'assaut à thèmes sera organisée de manière à ne permettre l'évaluation que d'un seul candidat par assaut.

Son programme d'examen se compose de :

Techniques imposées : (étude de forme) 4 ateliers

- A - Enchaînements de coups de pied.
- B - Enchaînements de coups de poing.
- C - Enchaînements « Pieds-Poings-Pieds ».
- D - Enchaînements « Poings-Pieds-Poings ».

Cinq séries sont proposées par atelier

- Le candidat tire deux séries au sort dans chaque atelier
- Deux minutes maximum séparent le tirage au sort et l'évaluation du candidat
- Chaque série est notée sur 5 points, soit un total de 40 points.
- Les parades et esquives sont laissées à l'initiative des candidats. Leur niveau de maîtrise ne fait pas l'objet d'une évaluation durant cette épreuve.

Assauts à thèmes

Deux assauts de deux reprises de 1mn 30 secondes séparées de une minute de repos. Les assauts sont séparés de deux minutes de pause.

- Pour le premier assaut : deux thèmes (un par reprise) seront tirés au sort parmi les thèmes donnés en situation d'attaque (1° thème : le 1 ou le 2 - 2° thème : le 3 ou le 4).
- Pour le deuxième assaut : deux thèmes seront tirés au sort parmi les thèmes donnés en situation de défense (1° thème : le 1 ou le 2 - 2° thème : le 3 ou le 4).
- Chaque assaut sera noté sur 2x10=20 points, soit un total de 40 points.

Obtention du GAT 2

La moyenne de 24/40 en Technique et de 24/40 en Assaut sera exigée.

Technique imposée

A - Enchaînements de coups de pied

1°)

Fouetté figure sauté-croisé jambe avant
- Parade
Chassé bas sauté jambe arrière
- Esquive
Revers tournant frontal figure
- Esquive
Chassé frontal médian jambe arrière
- Parade

2°)

Revers tournant figure
- Parade
Sans reposer : Fouetté figure même jambe
- Parade
Sans reposer : Chassé bas même jambe
- Esquive
Sans reposer : Revers figure même jambe
- Esquive
Sans reposer : Fouetté médian même jambe
- Parade

3°)

Chassé bas sauté jambe avant
- Esquive
Chassé tournant figure jambe arrière
- Parade
Fouetté médian jambe avant
- Parade
Fouetté bas en sautant jambe arrière
- Esquive
Sans reposer : Fouetté figure même jambe
- Parade

4°)

Chassé bas sauté-croisé
- Esquive
Revers médian groupé jambe arrière en sautant

- Esquive
Sans reposer : Fouetté bas même jambe
- Esquive
Sans reposer : Fouetté figure même jambe
- Parade
Coup de pied bas jambe avant
- Esquive

5°)

Chassé frontal médian jambe arrière
- Parade
Sans reposer : Revers figure sauté
- Esquive
Sans reposer : Fouetté médian
- Parade
Fouetté figure jambe avant en sautant
- Parade

B - Enchaînements des coups de poing

1°)

Direct du bras avant figure
- Esquive
Uppercut du bras arrière au corps
- Parade
Crochet du bras avant figure
- Esquive
Direct du bras avant figure
- Parade
Direct du bras arrière au corps
- Parade
Direct du bras avant figure
- Esquive

2°)

Direct du bras arrière figure et crochet du bras avant figure
- Parade
Crochet du bras arrière figure
- Esquive
Uppercut du bras avant au corps
- Parade
Uppercut du bras arrière figure
- Parade
Crochet du bras avant figure
- Parade

3°)

Direct du bras avant figure
- Esquive
Pas de côté direct bras avant figure
- Parade
Crochet du bras arrière figure
- Parade
Crochet du bras avant figure
- Parade
Uppercut du bras arrière au corps
- Parade
Crochet du bras arrière figure
- Parade
Direct du bras avant figure
- Esquive

D

4°)

- Direct du bras avant figure
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Pas de côté, direct bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade
- Crochet du bras arrière figure
- Parade
- Uppercut du bras avant au corps
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade

5°)

- Direct du bras avant au corps
- Parade
- Direct du bras arrière au corps
- Parade
- Crochet du bras arrière figure
- Parade
- Uppercut du bras avant au corps
- Parade
- Pas de côté, uppercut bras arrière au corps
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade

C - Enchaînements «Pieds-Poings/Pieds»

1°)

- Fouetté bas jambe arrière
- Esquive
- Fouetté figure jambe avant
- Parade
- Direct du bras avant figure
- Parade
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Chassé médian jambe avant
- Parade

2°)

- Fouetté figure jambe avant
- Parade
- Chassé bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade

3°)

- Chassé bas jambe arrière
- Esquive
- Revers figure même jambe
- Parade

- Direct du bras avant figure
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Chassé frontal jambe avant
- Esquive

4°)

- Chassé bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Uppercut du bras avant au corps
- Parade
- Chassé figure jambe avant
- Parade
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade

5°)

- Revers figure jambe avant
- Esquive
- Coup de pied bas jambe arrière
- Esquive
- Direct du bras avant figure
- Parade
- Direct du bras arrière au corps
- Parade
- Chassé médian jambe avant
- Esquive

D - Enchaînements «Poings-Pied-Poings»

1°)

- Direct du bras avant figure
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Esquive
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade
- Chassé bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras avant figure
- Parade

2°)

- Direct du bras avant figure doublé
- Parades
- Revers figure jambe avant
- Parade
- Fouetté bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Esquive

3°)

- Direct du bras avant figure
- Parade
- Direct du bras arrière figure
- Parade

Coup de pied bas de déséquilibre
 - Esquive
 Fouetté médian jambe avant
 - Parade
 Crochet du bras avant figure
 - Parade
 Crochet du bras arrière figure
 - Esquive

4°)
 Direct du bras avant figure et crochet du bras avant figure
 -Parades
 Uppercut du bras arrière figure
 -Parade
 Chassé bas jambe arrière
 - Esquive
 Fouetté figure jambe avant
 - Parade
 Direct du bras arrière au corps
 - Parade
 Direct du bras avant au corps
 - Parade

5°)
 Direct du bras avant figure et crochet du bras arrière figure
 - Parades
 Uppercut du bras avant au corps
 - Parade
 Direct du bras avant figure
 - Esquive
 Coup de pied bas
 - Esquive
 Revers groupé figure jambe avant
 - Esquive
 Direct du bras arrière figure
 - Parade

Assauts à thèmes

A - En situation d'attaque

- 1°) Attaque en enchaînements de coups de pied (4 coups au minimum)
- 2°) Attaque en enchaînements de coups de poing (5 coups au minimum)
- 3°) Attaque en enchaînements «pieds-poings-pieds»
- 4°) Attaque en enchaînements «poings-pieds-poings»

B - En situation de défense

- 1°) Sur des attaques aux pieds / Parades ou Esquives et Ripos-tes en enchaînements «poings-pieds-poings».
- 2°) Sur des attaques aux pieds / Coups d'arrêt ou contres aux poings, enchaîner aux pieds.
- 3°) Sur des attaques aux poings / Parades ou Esquives et Ripos-tes en enchaînements «pieds-poings-pieds».
- 4°) Sur des attaques aux poings / Coups d'arrêt ou contres aux pieds, enchaîner aux poings.

LE GANT D'ARGENT TECHNIQUE 3° DEGRÉ

Etude de formes

Le candidat présentera, avec le partenaire de son choix, une étude de forme qu'il aura construite lui-même en respectant les critères suivant :

- Enchaîner au moins une vingtaine de coups (pieds et poings) s'inscrivant logiquement dans le contexte d'un assaut de Savate boxe française et présentant, par conséquent, des liaisons avec ses propres coups et avec ceux du partenaire dans des situations alternées d'attaque et de défense.

- Présenter des techniques de coups et d'enchaînements de haute difficulté.

Cette étude de forme devra être envoyée sous forme de document écrit au moment de l'inscription du candidat. Aucune modification de l'étude de forme ne sera autorisée après l'envoi du document écrit qui servira de référence au jury pour la prestation du candidat

Le candidat pourra disposer de huit essais maximum lors de cette épreuve. Il sera évalué sur sa meilleure prestation.

L'étude de forme sera notée sur 40 points.

Assaut à thèmes

Le candidat présentera, avec le partenaire de son choix un assaut de deux reprises de 2 mn (ou 1mn30 pour les vétérans âgés de 35 ans et plus) avec, pour la première reprise, un thème de son choix en situation d'attaque et pour la deuxième reprise, un thème de son choix en situation de défense.

Ces thèmes devront présenter une grande difficulté de réalisation.

Exemples :

- en situation d'attaque : enchaînements de coups de pied et de poing comprenant un coup tournant sauté,
- en situation de défense : sur des attaques en pied ou poing : coup d'arrêt avec un coup tournant et enchaînements en «poings-pieds» ou «pieds-poings».

Chacune de ces deux reprises sera notée sur 20 points.

Obtention du GAT 3.

La note globale de 60/80 sera exigée.



En savoir +

➔ Les cahiers n° 7 « Les règlements »,
n° 8 « Savate forme »,
n° 9 « Savate et bâton défense »
et le n° 10 « Canne de Combat et Bâton » com-
plète le cahier n° 1 « La filière formation ».

➔ www.ffsavate.com

➔ www.sports.gouv.fr

➔ www.cncp.gouv.fr